CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Rapport annuel de gestion 2006-2007

Québec

2008-00803/

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

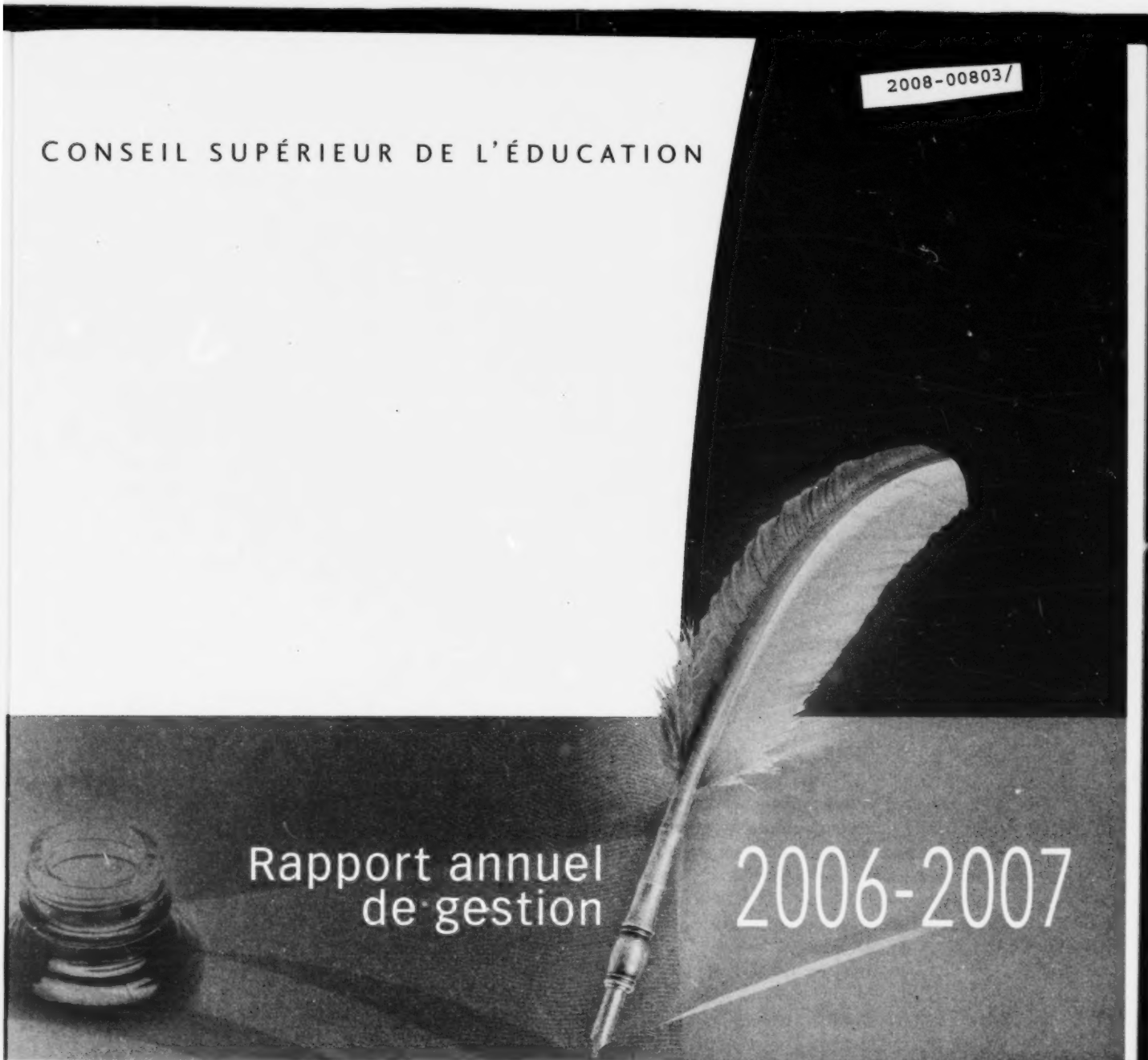

Rapport annuel de gestion 2006-2007

Québec

Vous pouvez obtenir de l'information complémentaire sur le Conseil supérieur de l'éducation en composant le 418 643-3850 ou encore en consultant son site Internet, à l'adresse suivante : www.cse.gouv.qc.ca.

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN : 978-2-550-49837-7 (version imprimée)
ISBN : 978-2-550-49838-4 (version PDF)
ISSN: 1711-1722 (version imprimée)
ISSN : 1711-0622 (version PDF)

© Gouvernement du Québec, 2007

Toute demande de reproduction doit être faite au Service de la gestion des droits d'auteurs du gouvernement du Québec.

Le genre masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes et n'est utilisé que pour alléger le texte.

Ce document est imprimé sur du papier fait à 100 % de fibres recyclées post-consommation.

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi sur l'administration publique, je vous transmets le rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de l'éducation pour l'année 2006-2007.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport,

Michelle Courchesne
Québec, octobre 2007

Madame Michelle Courchesne
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Ministre,

Conformément à la Loi sur l'administration publique, j'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2006-2007* du Conseil supérieur de l'éducation.

Ce rapport contient une description générale du Conseil supérieur de l'éducation. Il fait état des orientations et des objectifs stratégiques adoptés par le Conseil en septembre 2006 et rend compte des résultats obtenus au regard de ceux-ci.

L'année 2006-2007 a été marquée par des changements significatifs.

Tout d'abord, dans la foulée du processus d'allègement du fonctionnement de l'État, la Loi modifiant la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation a été adoptée le 14 décembre 2006. Cette loi institue le Conseil, en tant que lieu de réflexion privilégié en vue du développement d'une vision globale de l'éducation, pour qu'il collabore avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le conseille sur toute question relative à l'éducation.

Dès l'entrée en vigueur de cette loi, une démarche de révision du Règlement de régie interne du Conseil a été entreprise. Un nouveau règlement devrait être adopté par le Conseil au cours de l'année 2007-2008.

Au début de l'automne 2006, le Conseil a adopté des objectifs stratégiques. Un nouveau plan stratégique, qui tiendra compte des changements apportés à la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, sera déposé au cours de l'année 2007-2008.

En outre, en 2006-2007, la composition du Conseil a été significativement modifiée. Ainsi, à la suite de la fin du mandat de mon prédécesseur, M. Jean-Pierre Proulx, le 30 septembre 2006, la présidence du Conseil a été assurée de façon intérimaire par M^me^ Louise de la Sablonnière, secrétaire générale du Conseil, jusqu'à ma nomination le 14 décembre 2006.

De plus, sur les 22 membres que compte la Table du Conseil supérieur de l'éducation, le Conseil des ministres a procédé à la nomination de 11 membres pour un premier mandat et au renouvellement du mandat de 4 membres. Toutes ces personnes termineront leur mandat en août 2010. Il s'agit donc d'un renouvellement majeur de la composition de la Table du Conseil.

Voilà autant d'éléments qui, de façon toute particulière, ont posé cette année des défis en matière de continuité, d'adaptation et d'innovation.

Par ailleurs, au cours de l'année, en plus du rapport annuel 2005-2006 sur l'état et les besoins de l'éducation, intitulé *Agir pour renforcer la démocratie scolaire*, le Conseil a adopté les avis suivants : *Les services de garde en milieu scolaire : inscrire la qualité au cœur des priorités*, *Soutenir l'appropriation des compétences transversales et des domaines généraux de formation*, *Avis sur le projet de règlement sur les autorisations d'enseigner* et, finalement, *Les projets pédagogiques particuliers au secondaire : diversifier en toute équité*.

En novembre dernier, les membres du Conseil se sont rendus en Estrie pour la visite annuelle en région. Cette visite leur a permis d'entendre des représentants de tous les ordres d'enseignement et du milieu communautaire parler de leurs projets, de prendre le pouls de ces acteurs intéressés par l'éducation et de connaître leurs préoccupations.

Le Conseil a produit un rapport synthèse de cette visite et l'a transmis au ministre ainsi qu'à l'ensemble des organismes et des groupes rencontrés. Il a souligné particulièrement l'initiative de la Table estrienne de concertation interordres en éducation, qui s'est donné comme mission de mobiliser l'ensemble des acteurs clefs de la région pour faire de la réussite éducative un enjeu prioritaire pour le développement des jeunes ainsi que pour le développement social, économique et culturel de l'Estrie.

La publication d'avis et de rapports sur l'état et les besoins de l'éducation constitue le cœur de la mission du Conseil supérieur de l'éducation et répond aux objectifs inscrits dans son plan stratégique. Afin d'assurer leur qualité, le Conseil s'appuie sur la recherche, sur l'écoute des milieux concernés et sur le regard que permet la composition diversifiée tant de l'organisme que de ses commissions et comités. L'importance que le Conseil accorde à cette diversité se reflète d'ailleurs dans les efforts qu'il fait en vue

de faciliter la participation de personnes qui ne font pas directement partie des réseaux de l'éducation et de ceux, parmi ses membres, qui ont une charge familiale.

En terminant, je tiens à saluer le travail de plus d'une centaine de membres du Conseil, de ses commissions et comités de même que du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études et à les remercier. Ces personnes permettent à l'organisme de produire des avis et des rapports sur l'état et les besoins de l'éducation qui, nous le croyons, influent sur les décisions ministérielles et servent de phares au milieu de l'éducation. Leur participation aux travaux représente entre dix et trente jours de réunions par année, en plus du temps qu'elles consacrent à la préparation de ces rencontres.

J'ai été à même de constater que les publications du Conseil sont le fruit d'un travail collectif autant de personnes occupant un emploi au sein de la fonction publique québécoise que de membres d'instances qui s'impliquent bénévolement, sans oublier, bien sûr, toutes les personnes que le Conseil consulte lorsqu'il élabore un avis ou un rapport. Je tiens à les remercier très sincèrement.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Nicole Boutin
Québec, octobre 2007

DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

À titre de présidente du Conseil supérieur de l'éducation, j'assume la responsabilité des informations et des résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de ces renseignements.

Le Rapport annuel de gestion 2006-2007 du Conseil supérieur de l'éducation décrit fidèlement la mission de celui-ci et présente les orientations, les objectifs et les indicateurs de son plan stratégique, récemment mis à jour. Il rend compte des résultats obtenus au cours de l'année.

À ma connaissance, les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion sont fiables. Elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2007.

La présidente,
Nicole Boutin

TABLE DES MATIÈRES

1 Présentation du Conseil supérieur de l'éducation 1
1.1 Le Conseil 1
1.2 Les commissions 2
1.3 Le comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation et les autres comités de travail 2
1.4 Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE) 2
1.5 Le secrétariat et les ressources 3
1.6 Les collaborateurs et les partenaires 3

2 Résultats au regard des objectifs stratégiques 5
2.1 **Orientation 1** – Favoriser le développement éducatif et la qualification de tous en tenant compte des capacités et des besoins des élèves, jeunes et adultes 5
2.1.1 Axe : Le système d'éducation dans son ensemble 5
2.1.2 Axe : L'enseignement primaire 7
2.1.3 Axe : L'enseignement secondaire 8
2.1.4 Axe : L'éducation des adultes 9
2.2 **Orientation 2** – Favoriser un développement de l'enseignement supérieur qui permette de mieux adapter son rôle aux besoins et réalités des étudiants et à l'évolution de la société 9
2.2.1 Axe : L'enseignement collégial 9
2.2.2 Axe : L'enseignement et la recherche universitaires 10
2.3 **Orientation 3** – Augmenter la capacité d'influence et la notoriété du Conseil 11
2.3.1 Axe : La fonction première du Conseil supérieur de l'éducation 11
2.3.2 Axe : Le pouvoir d'influence du Conseil 11
2.3.3 Axe : La gestion des ressources humaines 12
2.4 **Orientation stratégique du CCAFE (2006-2009)** 13
2.4.1 Axe : Le système d'aide financière aux études dans son ensemble 13
2.4.2 Axe : La réglementation des droits de scolarité et des autres droits 13
2.4.3 Axe : Les programmes d'aides financières aux études 14
2.4.4 Axe : Les mesures fiscales reliées aux études 14
2.4.5 Axe : L'influence du CCAFE 14

3 Résultats au regard des retombées des publications 15
3.1 La diffusion des publications du Conseil 15
3.2 Les retombées des publications : intérêt et impact 16
3.2.1 Quelques données générales 16
3.2.2 Les rapports annuels sur l'état et les besoins de l'éducation 18
3.2.3 Les avis 20
3.2.4 Les études et les recherches 28
3.2.5 Les publications du CCAFE 29

4 Autres aspects relatifs à la Loi sur l'administration publique 31
4.1 Les ressources humaines 31
4.2 Le Code d'éthique et de déontologie 31
4.3 La protection des renseignements personnels 31
4.4 La politique linguistique 32
4.5 La déclaration de services aux citoyens 32
4.6 Les recommandations du vérificateur général 32

5 Ressources humaines et financières 33
5.1 Les membres du Conseil et de ses commissions 33
5.2 Les membres du comité du rapport 2006-2007 sur l'état et les besoins de l'éducation 36
5.3 Les membres du CCAFE 37
5.4 Le secrétariat 38
5.5 Les ressources financières 38

ANNEXES 39
Tableau synthèse des orientations stratégiques 2006-2009 du Conseil supérieur de l'éducation 39
Sommaire de la planification stratégique du CCAFE (2006-2009) 41
Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation 42
Code d'éthique et de déontologie du CCAFE 45

1

PRÉSENTATION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

«C'est au Conseil supérieur de l'éducation que reviendra surtout la responsabilité de maintenir le système d'enseignement en contact avec l'évolution de la société et celle d'indiquer les changements à opérer et d'inspirer des plans à long terme.» (Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, *Rapport*, t. I, 1963, n° 176, p. 107).

Le Conseil supérieur de l'éducation a été créé en 1964, en même temps que le ministère de l'Éducation, mais par une loi distincte qui confirme son autonomie.

Sa mission

Lieu privilégié de réflexion en vue du développement d'une vision globale de l'éducation à moyen et à long terme, le Conseil a pour fonctions de collaborer avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de le conseiller sur toute question relative à l'éducation. Il veut ainsi favoriser le plein épanouissement des personnes et proposer des réponses aux besoins de la société québécoise.

Le Conseil remplit sa mission en exerçant une fonction politique, une fonction démocratique et une fonction éducative. Par sa fonction politique, le Conseil donne des avis et propose des orientations au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin de l'éclairer dans ses choix en matière d'éducation. Il situe son action sur un large horizon, à partir non seulement de ce qui est réalisable immédiatement, mais aussi de ce qui est souhaitable à plus long terme. À cet égard, le Conseil est soumis à une obligation de pertinence qu'il entend toujours mieux remplir.

Par leur fonction démocratique, le Conseil et ses membres se veulent les représentants de la population dans son ensemble et, plus particulièrement, des acteurs de l'éducation, tant du personnel de l'éducation que des parents, des élèves et des étudiants. Ce sont près d'une centaine de personnes qui, par leur engagement citoyen et à titre bénévole, contribuent à ses travaux et à sa réflexion.

Par sa fonction éducative, le Conseil propose des valeurs, des principes, des analyses de situation et des modèles d'action qu'il soumet à la réflexion et à la délibération des personnes comme des institutions éducatives.

Ses valeurs

C'est dans l'exercice même de ces trois fonctions que s'incarnent les valeurs profondes du Conseil. Les plus importantes sont la recherche du bien commun, de la justice sociale, de la qualité de l'éducation et de l'accès à cette dernière sur tout le territoire québécois ainsi que le respect de l'égalité, de l'équité et de la vie démocratique. Le Conseil adhère, dans son fonctionnement, à des valeurs de représentativité, d'engagement citoyen de ses membres, de rigueur intellectuelle, de pertinence et de qualité de ses productions et de ses interventions. Il fait la promotion de ces valeurs, notamment par la pertinence et la qualité de ses avis et de ses rapports ainsi que par l'écoute attentive des milieux concernés, sans renoncer à son indépendance.

Sa vision

Par son enracinement dans les milieux de l'éducation et par ses fonctions politique, démocratique et éducative, le Conseil veut exercer une influence significative en matière d'éducation, notamment en consolidant son rôle de pont entre les acteurs de l'éducation, la population en général et les décideurs.

1.1 Le Conseil

Le Conseil compte 22 membres nommés par le gouvernement suivant la recommandation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, après consultation des associations ou organisations les plus représentatives des étudiants, des parents, des enseignants, des administrateurs scolaires et des groupes socioéconomiques. Le sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou son représentant est, d'office, membre adjoint du Conseil sans droit de vote.

Les membres sont nommés pour un mandat d'au plus quatre ans, à moins qu'ils n'aient à compléter un mandat non terminé. Leur mandat ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois.

Le gouvernement désigne, parmi les membres du Conseil, un président ou une présidente.

La loi constitutive de l'organisme définit ainsi son mandat.

« Le Conseil doit :
- donner son avis au ministre sur tout projet de règlement que celui-ci est tenu de lui soumettre ainsi que sur toute question que le ministre lui soumet;
- au moins à tous les deux ans, faire rapport au ministre sur l'état et les besoins de l'éducation;
- faire au ministre, qui le dépose à l'Assemblée nationale, un rapport de ses activités pour l'année financière précédente. »

« Le Conseil peut :
- donner au ministre des avis ou lui faire des recommandations sur toute question relative à l'éducation;
- solliciter ou recevoir les requêtes, l'opinion et les suggestions d'organismes ou de groupes intéressés ainsi que du public en général, sur toute question relative à l'éducation;
- effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de sa fonction. »

C'est le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui est chargé d'appliquer la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation. Enfin, le Conseil doit se réunir au moins huit fois par année.

1.2 Les commissions

Le Conseil peut compter sur des commissions pour la réalisation de ses travaux ou pour l'étude de questions particulières. Les cinq commissions représentent chacune un ordre ou un secteur d'enseignement :

- la Commission de l'enseignement primaire;
- la Commission de l'enseignement secondaire;
- la Commission de l'enseignement collégial;
- la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires;
- la Commission de l'éducation des adultes.

Chaque commission est composée de neuf à quinze personnes.

Le Conseil désigne, parmi ses membres, un président ou une présidente pour chacune de ses commissions, pour un mandat d'un an renouvelable.

Les membres des commissions sont nommés par le Conseil après consultation des institutions et des organismes intéressés par l'ordre ou le secteur d'enseignement visé. Leur mandat est d'au plus trois ans et n'est renouvelable consécutivement qu'une seule fois.

Les commissions sont chargées de conseiller l'organisme sur toute question relative à leur secteur d'activité et de préparer, par mandat de la Table du Conseil, des avis qu'elles lui soumettent ensuite pour adoption. Elles se réunissent au moins quatre fois par année.

1.3 Le comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation et les autres comités de travail

Le Conseil peut constituer un comité dont la fonction sera de l'assister dans la préparation du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation et désigner, parmi ses membres, une personne qui en assurera la présidence.

1.4 Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE)

Institué en 1999 en vertu de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études est composé de dix-sept membres, dont un président ou une présidente, qui sont nommés par le gouvernement après consultation de groupes représentant les étudiants, le personnel des établissements d'enseignement et les milieux socioéconomiques.

Leur mandat est d'au plus quatre ans et ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois.

Le président ou la présidente du CCAFE relève directement du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Il ou elle n'est pas membre du Conseil. Ce comité est rattaché administrativement au Conseil et ses règles de régie interne sont soumises à l'approbation de celui-ci.

Le CCAFE est chargé de conseiller le ministre sur toute question que ce dernier lui soumet relativement :

- aux programmes d'aide financière institués par la Loi sur l'aide financière aux études;
- aux droits de scolarité, aux droits d'admission ou d'inscription aux services d'enseignement et aux autres droits afférents à de tels services;
- aux mesures ou politiques pouvant avoir des incidences sur l'accessibilité financière aux études.

Le CCAFE peut :

- saisir le ministre de toute question relative à une matière qui relève de lui;
- faire effectuer des études et des recherches;
- solliciter et recevoir les observations et les suggestions d'individus ou de groupes.

Enfin, le ministre est tenu de lui soumettre tout projet de règlement relatif aux programmes d'aide financière aux études ainsi que toute condition qu'il se propose d'inclure dans des règles budgétaires ou toute directive qu'il entend donner aux établissements d'enseignement relativement aux droits de scolarité et aux autres droits qui relèvent de sa compétence. Le ministre transmet à la présidence du Conseil les demandes d'avis qu'il adresse au CCAFE. Ce dernier transmet directement au ministre les avis demandés. Le Comité doit se réunir au moins quatre fois par année.

1.5 Le secrétariat et les ressources

Le Conseil est assisté de deux secrétaires conjointes[1] et de fonctionnaires. En 2006-2007, l'organisme a pu compter sur un effectif de 30 postes et une enveloppe budgétaire de 2 258,6 M$ lui a été octroyée pour l'ensemble de ses activités.

1.6 Les collaborateurs et les partenaires

Pour remplir sa mission, le Conseil compte sur un vaste réseau de collaborateurs qui contribuent à garantir l'enracinement de ses interventions dans le milieu. Parmi ceux-ci se trouvent :

- le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport,
  - qui met à la disposition de l'organisme toute information, documentation ou donnée qu'il détient et qui peut être utile à la préparation des avis destinés au ministre;
  - qui fournit à l'organisme un soutien technique pour la gestion de ses ressources financières, humaines et matérielles;
- les réseaux de l'éducation et les organismes socio-économiques, dont des représentants sont invités à contribuer à la réflexion de l'organisme, à un moment ou à un autre du processus d'élaboration de ses avis ou rapports, et constituent des relais possibles de diffusion de la pensée de l'organisme dans leur milieu respectif.

À ces collaborateurs s'ajoutent plus d'une centaine d'organismes nationaux que le Conseil consulte annuellement pour obtenir des suggestions de candidatures pour ses commissions.

1. Jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, qui a eu lieu en décembre 2006.

2

RÉSULTATS AU REGARD DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Au cœur des préoccupations fondamentales du Conseil, à moyen et à long terme, figure le postulat général d'action suivant :

Promouvoir le plein accès à l'éducation, la réussite éducative, l'égalité des chances et l'équité pour tous afin d'assurer le plein épanouissement de chacun des citoyens, le développement du savoir et la participation de la société québécoise à l'évolution harmonieuse de l'ensemble des sociétés.

Le Conseil a le souci d'intensifier sa réflexion afin de concourir à l'atteinte de ces finalités et à l'obtention de résultats tangibles en ce qui concerne tous les élèves, jeunes ou adultes, de notre société dorénavant plurielle. Il a retenu les trois orientations stratégiques suivantes, qui s'inscrivent dans la perspective de ce postulat général :

- favoriser le développement éducatif et la qualification de tous en tenant compte des capacités et des besoins des élèves, jeunes et adultes;
- favoriser un développement de l'enseignement supérieur qui permette de mieux adapter son rôle aux besoins et réalités des étudiants et à l'évolution de la société;
- augmenter la capacité d'influence et la notoriété du Conseil.

Les deux premières orientations sont assorties d'objectifs qui se traduisent en thèmes relatifs aux avis ou aux rapports sur l'état et les besoins de l'éducation. C'est sur la base d'indicateurs de performance que le Conseil présente les résultats obtenus par rapport aux objectifs associés aux orientations.

La rigueur du processus d'élaboration des publications, l'utilisation de recherches qui font la synthèse des connaissances sur un sujet, la recension de modèles porteurs d'avenir dans les expériences faites ici et ailleurs ainsi que les consultations qui fixent des balises quant à la pertinence des orientations et des pistes d'action proposées sont autant d'indicateurs qui témoignent de la qualité des publications du Conseil.

La troisième orientation est assortie d'objectifs relatifs à la fonction première du Conseil, à son pouvoir d'influence et à sa gestion des ressources humaines. La Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation qui a été modifiée au cours de l'année renforce sa fonction conseil en recentrant sa mission sur une vision globale de l'éducation et par une plus grande collaboration avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

C'est à la lumière d'indicateurs qui témoignent notamment de l'adaptation de l'organisme aux changements induits par l'entrée en vigueur de sa nouvelle loi, de l'intérêt et de l'impact de ses travaux sur les décideurs ainsi que de ses capacités en matière de veille éducative que sont présentés les résultats obtenus aux objectifs associés à la dernière orientation.

Un tableau synthèse des orientations stratégiques 2006-2009 du Conseil supérieur de l'éducation est placé en annexe.

2.1 Orientation 1

Favoriser le développement éducatif et la qualification de tous en tenant compte des capacités et des besoins des élèves, jeunes et adultes

2.1.1 Axe : Le système d'éducation dans son ensemble

OBJECTIF 1

Proposer, d'ici la fin de 2009, une vision de la qualité et de la continuité des services éducatifs sur l'ensemble du territoire québécois, en prenant notamment en compte les défis de l'évolution démographique.

- **Le rapport annuel 2005-2006 sur l'état et les besoins de l'éducation**

La démocratie scolaire n'est pas exclue des vifs débats qui ont lieu actuellement, au Québec et ailleurs dans le monde, sur la démocratie. En effet, celle-ci fait de plus en plus l'objet de questionnements, compte tenu du désintéressement de la population au regard de l'exercice même de cette démocratie. Au cours de la dernière décennie, des changements ont amené des dynamiques nouvelles dans la gestion et le fonctionnement du système scolaire québécois. La décentralisation de certains pouvoirs vers

les établissements et la mise en place des conseils d'établissement figurent parmi ces changements. Cette autonomie accrue des établissements, alliée au faible taux actuel de participation aux élections scolaires, amène plus d'un à s'interroger sur la raison d'être du gouvernement scolaire. Voilà pourquoi le Conseil a choisi de porter sa réflexion sur la démocratie scolaire dans son rapport annuel 2005-2006 sur l'état et les besoins de l'éducation.

RÉSULTAT

Le rapport annuel 2005-2006 sur l'état et les besoins de l'éducation, intitulé *Agir pour renforcer la démocratie scolaire*, a été adopté par le Conseil supérieur de l'éducation le 15 septembre 2006 et transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin qu'il soit déposé à l'Assemblée nationale.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Ce rapport est le fruit des travaux d'un comité de huit personnes présidé par un membre du Conseil. Il s'appuie sur les résultats de différents travaux de recherches. D'abord, des études documentaires ont été réalisées sur la démocratie au sens large et sur la démocratie scolaire au Québec, au Canada et dans d'autres pays occidentaux. Une consultation a également été menée auprès de 177 acteurs engagés dans le processus démocratique au sein des commissions scolaires et des établissements d'enseignement (présidents, directeurs d'établissement, commissaires, membres des conseils d'établissement). De plus, le Conseil a lancé à l'automne 2005 un appel de mémoires sur la démocratie scolaire auquel 48 organismes liés à l'éducation ont participé. Un sondage téléphonique a été effectué auprès d'un échantillon représentatif de 1004 répondants québécois afin de recueillir des données factuelles sur la connaissance et l'intérêt de la population en ce qui touche le gouvernement scolaire. Enfin, 17 experts ont été invités par le Conseil en vue de sensibiliser les membres du comité responsable de ce rapport annuel au thème étudié.

PENSÉE DU CONSEIL

L'éducation est un bien public, une richesse dont la gestion et la responsabilité incombent à tous les membres de la société. Tout doit donc être mis en œuvre pour permettre aux citoyens, dans toute leur diversité, de participer. Malgré les gains importants réalisés au Québec en matière de démocratie scolaire, celle-ci demeure fragile, à certains égards, au regard des constats qui se dégagent de ce rapport, d'où la nécessité d'agir pour la renforcer. Parce que la participation citoyenne à la gouverne de l'éducation constitue un moyen essentiel de favoriser la démocratisation de l'éducation et la réussite du plus grand nombre d'élèves, le Conseil supérieur de l'éducation invite tous les acteurs à contribuer, à la mesure de leurs moyens, au renforcement de la démocratie scolaire au Québec. Dans cette perspective, le Conseil a proposé cinq orientations qu'il a soumises au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, aux milieux de l'éducation et à l'ensemble de la population :

- Éduquer à la citoyenneté pour contribuer à la pérennité de la démocratie.
- Recentrer la démocratie scolaire sur les élèves.
- S'assurer d'une compréhension commune du partage des pouvoirs et des responsabilités en éducation.
- Promouvoir la richesse de la contribution des parents dans toute leur diversité.
- Renforcer la légitimité du gouvernement scolaire.

■ Le rapport 2006-2007 sur l'état et les besoins de l'éducation

Les travaux relatifs à la préparation du rapport 2006-2007 sur l'état et les besoins de l'éducation ont démarré à l'automne 2006. Le thème choisi par le Conseil est l'éducation en région éloignée.

Les régions éloignées sont aux prises avec des difficultés particulières, notamment sur les plans démographique et économique. La prospérité de ces milieux se trouve menacée, entre autres en raison d'une forte baisse démographique attribuable en partie à un exode massif des jeunes vers les régions centrales. Ce phénomène, amorcé il y a déjà une vingtaine d'années dans certaines régions, a entraîné dans son sillage toute une panoplie d'impacts, tant du côté des établissements d'enseignement que du côté des perspectives de développement et de la vitalité sociale et économique des communautés visées.

Compte tenu des perspectives démographiques, certains problèmes vécus par le réseau de l'éducation dans les régions éloignées qui connaissent une forte décroissance continueront de prendre de l'ampleur. Il y a lieu de se demander comment le système éducatif s'adapte de façon à garantir un accès, une qualité et une diversité de l'éducation et de la formation sur l'ensemble du territoire québécois.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

La préparation du rapport 2006-2007 sur l'état et les besoins de l'éducation a été confiée à un comité formé de douze personnes issues du réseau de l'éducation et présidé par un membre du Conseil. La réflexion du comité s'appuie sur des études documentaires, sur l'audition d'experts et, surtout, sur

des consultations menées auprès d'acteurs de l'éducation engagés directement sur le terrain dans les régions éloignées. Ce rapport sera remis à la ministre en 2008.

2.1.2 Axe : L'enseignement primaire

OBJECTIF 2

Promouvoir, d'ici la fin de 2009, une formation complète et de qualité qui soit mieux adaptée aux besoins diversifiés des élèves et qui mobilise tous les acteurs de l'école et de la communauté.

■ ***Les services de garde en milieu scolaire : inscrire la qualité au cœur des priorités***

Les services de garde en milieu scolaire ont connu un développement accéléré. Le Conseil supérieur de l'éducation considère maintenant comme important que soient examinées la signification de la complémentarité des services de garde en milieu scolaire par rapport aux services éducatifs de l'école, les conditions du développement qualitatif des services de garde du point de vue des deux parties en cause ainsi que les actions à entreprendre afin de soutenir les milieux scolaires dans le développement qualitatif de ces services.

RÉSULTAT

Le Conseil a confié à la Commission de l'enseignement primaire le mandat d'élaborer un avis sur la question des services de garde en milieu scolaire.

La Commission a rédigé un projet d'avis qui a été déposé au Conseil en juin 2006 pour adoption. Le lancement de l'avis, intitulé *Les services de garde en milieu scolaire : inscrire la qualité au cœur des priorités*, a eu lieu en septembre 2006.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

L'élaboration de l'avis s'est échelonnée sur une période allant de septembre 2004 à juin 2006 (les travaux de la Commission ayant été interrompus pour répondre à une demande d'avis sur la profession enseignante). Elle a nécessité neuf réunions. L'avis est fondé sur la consultation de plus d'une cinquantaine de personnes impliquées quotidiennement dans les services de garde en milieu scolaire.

Au cours de l'année 2006-2007, la Commission a consacré ses énergies à la rédaction d'un avant-projet d'avis, puis d'un projet d'avis. L'élaboration de l'avis s'est faite dans le souci d'adopter une approche mobilisatrice qui incite les acteurs scolaires à inscrire la qualité des services de garde en milieu scolaire au cœur de leurs priorités.

PENSÉE DU CONSEIL

Dans son avis sur les services de garde en milieu scolaire, le Conseil dresse un portrait quantitatif de l'évolution de ces services ainsi que du niveau de formation de son personnel et rend compte, notamment, des résultats de nombreuses recherches scientifiques sur la question. À la suite de ses analyses et réflexions, le Conseil formule cinq défis à relever par les services de garde et les écoles de même que six leviers de développement favorisant l'atteinte de ces défis. Globalement, le Conseil estime qu'après avoir consacré une énergie considérable à gérer la croissance très rapide du réseau, il faut dorénavant investir de manière beaucoup plus soutenue dans la qualité des services dispensés.

Les cinq défis sont les suivants :

- Assurer une saine gestion du service de garde scolaire et une réponse appropriée aux besoins de base de l'organisation.
- Poursuivre l'intégration des services de garde scolaire à l'école.
- Actualiser davantage la fonction éducative complémentaire du service de garde dans les pratiques des éducateurs et des éducatrices du service de garde scolaire.
- Resserrer la concertation entre tous les acteurs qui travaillent dans les écoles de milieux pluriethniques et de milieux défavorisés et développer la complémentarité du service de garde.
- Répondre aux besoins spécifiques de certains enfants, soit les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage et les enfants de 9 à 12 ans.

Les six leviers proposés par le Conseil constituent autant d'actions à entreprendre afin de favoriser l'atteinte de ces cinq défis :

- Rehausser les exigences de formation pour l'obtention d'un poste et favoriser l'accès à la formation continue.
- Renforcer les mécanismes de reddition de comptes à l'égard du développement de la qualité des services de garde scolaire.
- Assurer un niveau de financement approprié en tenant compte d'un nouveau partage du coût entre les parents et l'État.
- Renforcer le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire.

- Élaborer et soutenir localement une démarche d'amélioration continue de la qualité des services.
- Soutenir et diffuser les projets mobilisateurs.

En novembre 2006, le Conseil a confié à la Commission de l'enseignement primaire le mandat d'élaborer un avis sur les devoirs et les leçons. Un devis de travail devait être déposé au Conseil en avril 2007.

2.1.3 Axe : L'enseignement secondaire

OBJECTIF 3

Promouvoir, d'ici la fin de 2009, une formation de base commune et des services éducatifs qui répondent davantage aux besoins diversifiés des élèves.

■ ***Les projets pédagogiques particuliers au secondaire : diversifier en toute équité***

La multiplication des projets pédagogiques particuliers, la croissance des pratiques de sélection des élèves sur la base du rendement scolaire ainsi que la concurrence entre les établissements publics et privés et entre les établissements publics eux-mêmes ont incité le Conseil à examiner les incidences de ces faits, notamment, sur la formation offerte à l'ensemble des élèves et sur le nouveau curriculum en cours d'implantation au secondaire.

Le Conseil souhaitait ainsi mieux comprendre les raisons qui orientent les acteurs scolaires vers ces choix. Il était également soucieux d'éclairer le ministre sur les principes et les valeurs qui devraient guider les décideurs locaux vers l'adoption des meilleurs moyens de répondre aux besoins diversifiés de formation des élèves du secondaire.

RÉSULTAT

Le Conseil a confié à la Commission de l'enseignement secondaire le mandat d'élaborer un avis sur la diversification de la formation au secondaire. La Commission a entrepris ses travaux à la fin de l'année 2004 et présenté un devis de travail, lequel a été adopté par le Conseil. En décembre 2006, le Conseil a adopté un projet d'avis. L'avis final sera diffusé au printemps 2007.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

La Commission a tracé un portrait de l'offre et de la demande de projets pédagogiques particuliers dans les écoles secondaires québécoises. Elle a comparé la formation offerte dans certains de ces programmes avec les exigences du nouveau curriculum et elle a examiné divers modes de traitement de l'hétérogénéité scolaire. La Commission a aussi procédé à une recension des écrits sur divers thèmes reliés à son mandat; elle a consulté des experts et colligé des données sur l'évolution des projets pédagogiques particuliers et leurs effets sur le cheminement scolaire des élèves.

De plus, la Commission a mené, à l'automne 2005, une importante activité de consultation. Un appel de mémoires a été adressé à 64 organismes nationaux d'éducation regroupant les principaux acteurs scolaires du secondaire : parents, personnel enseignant, personnel de direction des écoles, gestionnaires des secteurs public et privé de l'enseignement, syndicats d'enseignement, centres de recherche universitaire, etc. Ainsi, 38 organismes ont répondu à l'invitation du Conseil et fait valoir leurs points de vue sur divers thèmes en rapport avec la diversification de la formation.

PENSÉE DU CONSEIL

Dans cet avis, le Conseil formule cinq orientations qui devraient favoriser l'accès d'un plus grand nombre d'élèves aux projets pédagogiques particuliers, assurer l'hétérogénéité scolaire dans la classe comme dans l'école secondaire, permettre de produire une offre de formation plus complémentaire entre les secteurs d'enseignement public et privé et, ultimement, entraîner la réussite du plus grand nombre d'élèves. Ces orientations sont les suivantes :

- Tendre vers une offre de formation diversifiée et accessible à tous les élèves qui le désirent.
- Privilégier l'axe local dans la gestion et la régulation de l'offre de projets pédagogiques particuliers.
- Réaffirmer le choix de la société québécoise en faveur de l'hétérogénéité scolaire dans la classe et dans l'école secondaire.
- Miser sur la complémentarité des deux réseaux d'enseignement, public et privé.

En janvier 2007, les membres de la Commission de l'enseignement secondaire ont déterminé trois thèmes de travail à soumettre au Conseil. En février 2007, le Conseil demandait à la Commission de préparer un avis sur la connaissance des besoins des jeunes du secondaire.

2.1.4 Axe : L'éducation des adultes

OBJECTIF 4

Contribuer, d'ici la fin de 2009, au développement d'une culture de la formation tout au long de la vie pour tous les adultes.

- **Avis portant sur les coûts et les bénéfices de la formation continue**

Sous la pression de la mondialisation de l'économie et de l'évolution rapide de la technologie, le renouvellement continu des compétences de la main-d'œuvre est devenu une question cruciale. Au cours des dernières années, les dispositifs mis en place au Québec pour la qualification de la main-d'œuvre se sont multipliés et diversifiés : le Régime de qualification, la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, le Programme d'apprentissage en milieu de travail, les services aux entreprises d'Emploi-Québec, les services aux entreprises des établissements du réseau de l'éducation de même que l'offre de services des consultants et formateurs individuels, des établissements privés et des fournisseurs d'équipement. Ce nouveau contexte pose un enjeu pour le réseau de l'éducation. De façon particulière, l'influence marquante et accrue de la Commission des partenaires du marché du travail et des comités sectoriels de main-d'œuvre fait en sorte qu'un champ occupé jusqu'alors en partie par le réseau de l'éducation est profondément bouleversé. Les établissements de formation sont forcés de revoir leurs dispositifs, de trouver un créneau d'intervention et d'ajuster leur offre de services.

RÉSULTAT

Le Conseil a confié à la Commission de l'éducation des adultes le mandat de préparer un avis qui apportera un éclairage sur la façon dont l'expertise du réseau de l'éducation, résultant d'investissements substantiels de fonds publics, peut être mise à profit dans un contexte nouveau de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, aux côtés d'autres acteurs qui y exercent un rôle majeur.

Après avoir présenté un devis de travail, lequel a été approuvé par le Conseil, la Commission déposera un premier rapport d'étape au début de l'automne 2007. Un projet d'avis sera soumis au Conseil pour être adopté en 2008.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

La Commission de l'éducation des adultes examinera l'offre de services des établissements du réseau de l'éducation aux adultes et aux entreprises. Une enquête sera réalisée à cette fin dans les commissions scolaires, les collèges publics et les collèges privés subventionnés, les établissements universitaires et les organismes communautaires de formation de base de la main-d'œuvre. Elle accordera aussi une attention particulière au point de vue des adultes et des employeurs qui ont eu recours aux services d'un établissement du réseau de l'éducation. Des entrevues seront réalisées à cet effet.

2.2 Orientation 2

Favoriser un développement de l'enseignement supérieur qui permette de mieux adapter son rôle aux besoins et réalités des étudiants et à l'évolution de la société

2.2.1 Axe : L'enseignement collégial

OBJECTIF 5

Proposer, d'ici la fin de 2009, une vision de l'enseignement collégial qui favorise son adaptation aux contextes émergents ainsi qu'aux besoins et réalités des étudiants.

- **Avis portant sur l'engagement des étudiants dans leurs études**

Le thème de la réussite scolaire est complexe. Il a déjà été analysé sous différents angles et traité par plusieurs organismes qui ont tenté de l'expliquer, soit en prenant en compte les caractéristiques individuelles des étudiants, soit en examinant leur cheminement vocationnel, leurs comportements ou leurs valeurs. Dans cet avis, le Conseil a choisi de l'étudier dans une nouvelle perspective : d'une part, celle de la responsabilité de l'étudiant et de son engagement dans son projet de formation et, d'autre part, celle de la capacité des collèges de soutenir cet engagement. Trois questions ont guidé la réflexion menée pour l'élaboration de cet avis. Qu'est-ce que l'engagement ? Comment se manifeste-t-il ? Comment les collèges peuvent-ils le susciter et ainsi favoriser la réussite ?

Cet examen de la motivation et de l'investissement personnel des étudiants dans leur formation devrait conduire à une meilleure connaissance de leurs perceptions, de leurs valeurs et de leurs comportements durant cette période de leur vie étudiante, ce qui devrait jeter un éclairage différent sur l'apport des collèges à cet égard.

RÉSULTAT

Le Conseil a confié à la Commission de l'enseignement collégial le mandat de préparer un avis qui permettra de cerner certaines caractéristiques des populations étudiantes des collèges, tout particulièrement sous l'angle de leur engagement dans leur projet de formation. L'objectif ainsi visé est de préciser les dynamiques en cause et, ce faisant, la capacité des collèges de soutenir et de stimuler cet engagement en vue de favoriser la réussite du plus grand nombre d'élèves possible.

Après avoir présenté un devis de travail, lequel a été adopté par le Conseil, et un premier rapport d'étape, la Commission a déposé un deuxième rapport d'étape en mars 2006, lequel a été révisé et augmenté en mars 2007. Un projet d'avis devait être soumis au Conseil pour être adopté en juin 2007.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Pour réaliser cet avis, la Commission de l'enseignement collégial a décidé de donner la parole aux acteurs des collèges, afin de connaître leur perception de l'engagement et de mieux comprendre les conduites des étudiants à l'égard de leurs études. Pour ce faire, elle a réalisé une enquête téléphonique auprès des jeunes pour recueillir des données quantitatives sur les manifestations et les perceptions de l'engagement et elle a tenu des groupes de discussion pour ramasser des renseignements qualitatifs qui viendraient éclairer les réponses au questionnaire. De plus, elle a choisi d'examiner les plans de réussite des collèges et les mesures qu'ils mettent en place, afin d'évaluer leur adéquation avec les manifestations d'engagement des étudiants et la réussite éducative.

La Commission s'est fixé cinq objectifs de recherche pour élaborer son avis : clarifier le concept d'engagement, établir un cadre conceptuel de l'engagement et de la réussite éducative qui permette l'analyse des données recueillies chez les acteurs des collèges, dégager les faits saillants de ces données pour identifier et comprendre les conduites d'engagement porteuses de réussite, mettre en relation les mesures de soutien offertes par les collèges et les conduites d'engagement et enfin, proposer des actions pour mieux soutenir l'engagement des étudiants dans leur projet de formation.

2.2.2 Axe : L'enseignement et la recherche universitaires

OBJECTIF 6

Proposer, d'ici la fin de 2009, une vision de l'université qui permette de mieux adapter sa mission et son rôle aux nouveaux défis en matière de formation, d'avancement des connaissances et de service à la collectivité.

- **Avis portant sur l'institution universitaire, son rôle dans la société, sa mission et ses mécanismes de régulation**

Le Conseil souhaite contribuer à un questionnement en profondeur quant au devenir de l'institution universitaire au Québec. Cet avis d'initiative, destiné à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, devrait examiner le rôle de l'université comme institution sociale, sa mission et ses mécanismes de régulation et, en bout de course, dégager des priorités de développement sur un horizon à moyen terme.

Diverses formes de pressions s'exercent sur les universités, qu'il s'agisse de l'intensification de leur participation à l'innovation technologique à laquelle elles sont conviées dans la toute dernière stratégie *Un Québec innovant et prospère*, du renouvellement du corps professoral et des autres catégories de personnel des universités, de l'internationalisation des activités universitaires, de la demande de formation dans les professions hautement qualifiées ou des contraintes du financement de source publique. En outre, les indicateurs disponibles témoignent de certaines lacunes en ce qui touche l'accès à l'université pour différents segments de la population ainsi que la réussite des études. Par ailleurs, en 2000, avec l'adoption de la Loi sur l'administration publique, un nouveau cadre de gestion a été instauré. On y met l'accent sur l'atteinte des résultats et une reddition de comptes accrue dans la fonction publique ainsi que dans les organismes parapublics.

Le thème de l'avis en cours de préparation se situe aux confins de trois axes de réflexion : comment les demandes externes adressées aux universités et les particularités associées au modèle de gouvernance État-universités influent sur les résultats de l'activité universitaire ainsi que sur le développement même de l'institution universitaire au Québec.

RÉSULTAT

Un avis sur l'institution universitaire, son rôle dans la société, sa mission et ses mécanismes de régulation devrait être adopté par le Conseil à l'automne 2007.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Au cours de l'année 2006, la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires a élaboré deux rapports d'étape qui ont été déposés au Conseil et qui

entourent la production de cet avis. En outre, elle a effectué, avec la collaboration de la permanence du Conseil, divers travaux de recherche :

- la recension des écrits portant sur la question;
- l'analyse seconde des 92 mémoires soumis en 2004 à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités afin de cerner les principaux enjeux en ce qui touche le développement des universités au Québec;
- le repérage d'indicateurs disponibles pour décrire et cerner l'évolution des activités universitaires au Québec, en comparaison avec les systèmes universitaires qu'on trouve dans quelques régions du Canada ou dans quelques pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Un projet d'avis devrait être déposé au Conseil pour adoption à l'automne 2007.

2.3 Orientation 3

Augmenter la capacité d'influence et la notoriété du Conseil

2.3.1 Axe : La fonction première du Conseil supérieur de l'éducation

OBJECTIF 7

Renforcer, d'ici la fin de 2009, la fonction conseil en recentrant la mission sur une vision globale de l'éducation et par une plus grande collaboration avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

- Mise en œuvre des modifications probables à la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation.

En décembre 2006, la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation a été modifiée, ce qui a eu notamment pour effet de donner au Conseil la responsabilité de la mise en place des leviers dont il a besoin pour réaliser sa mission. C'est ainsi que certaines des dispositions de la Loi habilitent le Conseil, par l'entremise de ses règles de régie interne, à former des commissions pour la réalisation de ses travaux ou pour l'étude de questions particulières. De plus, les changements apportés à cette loi ont eu pour effet de modifier la périodicité du rapport que le Conseil produisait annuellement sur l'état et les besoins de l'éducation. Ce rapport sera donc désormais produit au moins tous les deux ans. Il continuera, par ailleurs, à être déposé par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'Assemblée nationale.

En conséquence, des travaux ont été menés pour revoir le Règlement de régie interne du Conseil supérieur de l'éducation ainsi que le Règlement du Conseil supérieur de l'éducation sur la constitution d'un comité de direction. Un nouveau règlement de régie interne devrait être adopté par le Conseil dans les premiers mois de l'année financière 2007-2008.

- Établissement d'un protocole de communication avec le ministre.

Tout au long de l'année, le Conseil s'est préoccupé de maintenir des liens continus avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. C'est ainsi que, chaque fois que le Conseil émet un avis ou produit un rapport, sa présidente se rend disponible pour en faire une présentation verbale au ministre.

Le Conseil s'assure aussi de maintenir des relations étroites avec les fonctionnaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. C'est ainsi d'ailleurs que la sous-ministre adjointe à l'information, aux communications et à l'administration siège d'office au Conseil. En outre, des rencontres sont tenues avec le personnel du Ministère, au besoin, afin d'échanger des informations utiles sur les avis en cours de préparation.

2.3.2 Axe : Le pouvoir d'influence du Conseil

OBJECTIF 8

Améliorer, d'ici la fin de 2009, la notoriété du Conseil et la diffusion, dans les divers milieux, de ses nombreux documents : avis, rapports, mémoires et rapports de recherche.

- Degré de couverture dans les médias, notamment à la radio et à la télévision.
- Évaluation de l'intérêt et de l'impact.

La diffusion des avis et des rapports du Conseil lui permet d'informer l'ensemble de la population, plus particulièrement le milieu de l'éducation, des résultats de sa réflexion et des recommandations qu'il adresse au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou au gouvernement. Ainsi, il nourrit les débats publics en matière d'éducation et exerce son pouvoir d'influence auprès des autorités ministérielles et gouvernementales.

L'influence se définit, dans un sens large, comme l'« action (volontaire ou non) qu'une personne exerce sur quelqu'un » et, dans un sens plus précis, comme le « pouvoir social

d'une personne qui amène les autres à se ranger à son avis» (*Le petit Robert*). De fait, l'influence du Conseil peut être plus ou moins grande ou profonde. Du reste, il n'exerce cette influence et ce pouvoir qu'en proposant ce qu'il convient de faire; il n'impose rien. Bien qu'il occupe, en vertu de la loi et d'une tradition vieille de plus de 40 ans, une place privilégiée en ce qui concerne la fonction de conseil, il n'est pas le seul à influencer les décideurs. Le Conseil doit donc être modeste lorsqu'il cherche à rendre compte de l'influence qu'il exerce.

Cela dit, il n'en demeure pas moins pertinent de vérifier cette influence, possible sinon probable, par les retombées de son action, en particulier de ses publications, à la lumière de deux indicateurs. Le premier est l'intérêt suscité et le second, l'impact provoqué.

La partie 3 du présent rapport rend précisément compte des diverses manifestations d'intérêt pour les publications du Conseil, observées au cours de la présente année, ainsi que des traces significatives de sa réflexion, sans tenir compte du fait que les fruits de cette réflexion ont été publiés au cours de la présente année ou des années antérieures. En effet, l'influence du Conseil dépasse largement le cadre temporel imposé par ce rapport annuel de gestion.

OBJECTIF 9

Améliorer, d'ici la fin de 2009, les outils de recherche et d'analyse du Conseil afin de développer une vision à moyen et à long terme de l'éducation.

- Étude de faisabilité et mise en place éventuelle d'un processus officiel de veille éducative en vue de faciliter la préparation de ses avis et rapports.

Afin de demeurer un lieu privilégié de réflexion et de jouer pleinement son rôle auprès du ministre et du milieu de l'éducation, le Conseil entend améliorer ses façons de faire de manière à articuler une vision globale de l'éducation. À cette fin, il continuera de renforcer ses capacités de recherche, d'analyse et de consultation. Un aspect plus particulier qu'il entend améliorer est la veille en éducation, afin de mieux orienter ses travaux et de mieux accompagner ses commissions et ses comités. Le Conseil a donc prévu, d'ici 2009, une période d'analyse et de réflexion portant sur l'opportunité d'avoir recours à un processus de veille qui soit plus systématique et soutenu.

Le Conseil reconnaît l'importance d'une veille pour ses travaux en éducation. Il exerce déjà des activités de veille en faisant appel aux savoirs d'expérience des membres de ses commissions et de ses comités, en utilisant ses réseaux d'information et en puisant dans les travaux de sa permanence. Il constate toutefois qu'il y a encore place à amélioration. Il s'interroge donc sur les trois possibilités qui s'offrent à lui : consolider les outils de veille en éducation qu'il utilise présentement, se doter d'un dispositif systématique de veille qui lui soit propre ou bien faire appel à des services externes de veille. La réflexion du Conseil sur l'opportunité d'un processus de veille prend en considération ses besoins en la matière ainsi que les ressources dont il pourrait disposer pour y répondre.

RÉSULTAT

Au cours de l'année 2006-2007, le Conseil supérieur de l'éducation a entrepris de s'informer davantage sur la nature du processus de veille en éducation et sur les dispositifs en la matière existant au Québec ou ailleurs dans le monde. Il a, de plus, prévu faire de la veille en éducation le thème de l'assemblée annuelle prévue à Québec en mai 2007. Cette assemblée réunira l'ensemble des membres du Conseil, de ses commissions et de ses comités, soit une centaine de personnes actives en éducation. Seront également invités quatre experts et praticiens québécois en matière de veille. Elle permettra de faire avancer la réflexion du Conseil sur l'importance et le rôle de la veille en éducation.

Le Conseil a produit une étude exploratoire sur le processus de veille en éducation et un document de présentation visant à nourrir la réflexion des participants à l'assemblée annuelle de mai 2007.

2.3.3 Axe : La gestion des ressources humaines

OBJECTIF 10

Maintenir une gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre qui respecte les objectifs à moyen et long terme de la modernisation et de la réduction de l'appareil de l'État.

- Embauche et remplacement de personnel, transfert des connaissances, sessions de formation et perfectionnement du personnel.

Les résultats en matière de ressources humaines figurent dans la partie 4 du présent rapport.

2.4 Orientation stratégique du CCAFE (2006-2009)

Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière (CCAFE) aux études a fixé son enjeu autour de l'amélioration de l'accessibilité financière à la réussite des études professionnelles, collégiales et universitaires.

Il s'est donné comme orientation de proposer une vision globale du système d'aide financière afin d'améliorer l'accessibilité financière à la réussite des projets d'études qualifiantes des personnes en formation initiale ou continue. Cette orientation se décline en cinq axes : le système d'aide financière aux études dans son ensemble; la réglementation des droits de scolarité et des autres droits; les programmes d'aide financière aux études; les mesures fiscales reliées aux études et l'influence du CCAFE. Un sommaire de la planification stratégique du CCAFE est présenté en annexe.

2.4.1 Axe d'intervention : Le système d'aide financière aux études dans son ensemble

OBJECTIF 1

D'ici la fin de 2009, s'appuyer sur une vision globale du système d'aide financière afin de proposer des mesures visant à améliorer l'accessibilité financière à la réussite des projets d'études qualifiantes des personnes en formation initiale ou continue.

- Mesures proposées dans les avis du CCAFE qui s'appuient sur une vision globale du système d'aide financière aux études.

Dans la foulée de cet objectif, le Comité a choisi le thème de son prochain avis d'initiative et résolu de préparer un rapport sur l'état et les besoins en matière d'accessibilité financière aux études.

LE THÈME DU PROCHAIN AVIS D'INITIATIVE

Le prochain avis d'initiative du CCAFE portera sur l'accessibilité financière à l'éducation tout au long de la vie. En choisissant ce thème, le Comité répond en quelque sorte à une recommandation du Conseil supérieur de l'éducation, qui l'invitait à préparer « un avis sur l'accessibilité à l'apprentissage tout au long de la vie, en privilégiant un premier objet d'analyse, soit le soutien financier à apporter aux personnes qui sont déjà arrivées à l'âge adulte et qui entreprennent une démarche de formation qualifiante ». En juin 2006, le Comité a produit un document de travail sur l'accessibilité à l'éducation des adultes et à la formation continue qui a fait l'objet de discussions. Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études a fixé son enjeu autour de l'amélioration de l'accessibilité financière à la réussite des études professionnelles, collégiales et universitaires.

Il s'est donné comme orientation de proposer une vision globale du système d'aide financière afin d'améliorer l'accessibilité financière à la réussite des projets d'études qualifiantes des personnes en formation initiale ou continue. Cette orientation se décline en cinq axes : le système d'aide financière aux études dans son ensemble; la réglementation des droits de scolarité et des autres droits; les programmes d'aide financière aux études; les mesures fiscales reliées aux études et l'influence du CCAFE. Un sommaire de la planification stratégique du CCAFE est présenté en annexe.

UN RAPPORT PÉRIODIQUE SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

Afin de se doter d'un outil qui permettra d'apprécier le système d'aide financière aux études dans son ensemble, le Comité a convenu de préparer un rapport sur l'accessibilité financière aux études. Il souhaite que ce type de rapport devienne périodique.

2.4.2 Axe d'intervention : La réglementation des droits de scolarité et des autres droits

OBJECTIF 2

En continu, analyser le débat public sur les droits de scolarité et les autres droits exigés des étudiants résidents du Québec, du Canada ou étranger.

- Recension des prises de position des acteurs québécois.
- Recension des études comparatives et des études d'impact portant sur les droits de scolarité.
- Avis produits sur les droits de scolarité des non-résidents du Québec.

Le Comité a entrepris une réflexion sur les droits de scolarité universitaires. Il s'attend à être consulté sur le sujet dans un proche avenir. Un document de travail a été produit et discuté. De plus, en février 2007, le Comité a reçu deux représentants du conseil de direction de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) pour discuter de leurs propositions en matière de droits de scolarité et, plus largement, d'accessibilité financière aux études.

2.4.3 Axe d'intervention : Les programmes d'aide financière aux études

OBJECTIF 3

D'ici la fin de 2009, repérer de nouvelles mesures susceptibles de s'appliquer au Québec.

- Résultats de la veille au Canada et à l'étranger.

La présidente du Comité et le secrétaire suivent les principales activités de l'Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants (ACRAFE), de l'Association québécoise des responsables de l'aide financière aux études (AQRAFE) et de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (FCBEM) pour informer le Comité au sujet des derniers développements en matière de programmes d'aide financière aux études au Canada. Ainsi, la Fondation, en collaboration avec l'ACRAFE, organise une conférence annuelle sur des problématiques reliées à l'accessibilité financière aux études. Le Comité s'assure de couvrir cet événement où divers chercheurs font état de leurs travaux en matière d'accessibilité financière aux études. De plus, les diverses publications de la Fondation, de même qu'un éventail de celles de Statistique Canada et de chercheurs canadiens et étrangers portant sur le sujet, sont diffusées parmi les membres et commentées. Dans un document de travail, on a fait état de quelques publications susceptibles d'alimenter la discussion au sein du CCAFE.

2.4.4 Axe d'intervention : Les mesures fiscales reliées aux études

OBJECTIF 4

D'ici la fin de 2009, analyser l'impact des dépenses fiscales sur l'accès aux études.

- Étude exploratoire réalisée à cet effet.

En ce qui concerne l'axe d'intervention relatif aux mesures fiscales reliées aux études, le principal défi du Comité consiste à saisir plus précisément l'impact des dépenses fiscales gouvernementales sur l'accessibilité financière aux études. Une étude canadienne sur les mesures fiscales fédérales et provinciales reliées aux études est en cours de réalisation. Le Comité analysera cette étude et s'en servira dans le cadre des travaux qu'il entend réaliser sur ce volet du système d'aide financière aux études.

2.4.5 Axe d'intervention : L'influence du CCAFE

OBJECTIF 5

D'ici la fin de 2009, mesurer l'impact des recommandations du CCAFE.

- Compte rendu de l'impact des recommandations du CCAFE dans le rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de l'éducation.

L'IMPACT DES RECOMMANDATIONS DU CCAFE

Le Comité n'a pas transmis d'avis ou de rapports au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en 2006-2007. Comme aucun changement n'a été apporté au système d'aide financière aux études du Québec, le CCAFE n'a pas eu d'impact sur des décisions gouvernementales.

3

RÉSULTATS AU REGARD DES RETOMBÉES DES PUBLICATIONS

3.1 La diffusion des publications du Conseil

Afin d'assurer une large diffusion de ses publications, le Conseil peut recourir à divers moyens : publication des documents sur son site Internet, création d'hyperliens à partir de sites Internet de grandes organisations du monde de l'éducation vers le site du Conseil, information transmise aux personnes inscrites dans la liste de diffusion électronique du Conseil, communiqués de presse, rencontres de presse, lancement et diffusion de versions abrégées d'avis ou de rapports.

Le tableau ci-après montre les divers moyens utilisés pour chaque publication diffusée au cours de l'année.

LA DIFFUSION DES PUBLICATIONS DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Titre	Moyens de diffusion				
	Lancement	Publication sur le site Internet	Diffusion d'une version abrégée	Publication d'un communiqué de presse	Entrevues avec des médias
Soutenir l'appropriation des compétences transversales et des domaines généraux de formation (mars 2007)		X		X	X
Taking Ownership of Cross-curricular Competencies and Broad Areas of Learning (March 2007)		X			
Agir pour renforcer la démocratie scolaire (décembre 2006)	X	X	X	X	X
Strengthening Democracy in Education (December 2006)		X	X		
Rapport annuel de gestion 2005-2006 (novembre 2006)		X			
Les services de garde en milieu scolaire : inscrire la qualité au cœur des priorités (septembre 2006)	X	X	X	X	X
School Daycare Services: Placing Quality at the Heart of Priorities (September 2006)		X	X		
Avis sur le projet de règlement sur les autorisations d'enseigner (mai 2006)		X		X	X
Le dialogue entre la recherche et la pratique en éducation : une clé pour la réussite (mai 2006)	X	X	X	X	X
A Dialogue Between Research and Practice in Education: A Key to Success (May 2006)		X	X		
L'accès à la recherche en enseignement et son utilisation dans la pratique : résultats d'une enquête auprès des enseignants et des enseignantes du préscolaire, du primaire et du secondaire – Enquête (mai 2006)		X			
En éducation des adultes, agir sur l'expression de la demande : une question d'équité (avril 2006)	X	X	X	X	X
Promoting the Expression of Adult Education Needs: A Question of Social Equity (April 2006)		X	X		

La diffusion électronique

Les moyens adoptés au cours des dernières années répondent à la volonté gouvernementale d'intensifier le recours à la diffusion électronique.

C'est ainsi que 18 nouveaux documents électroniques (y compris les versions abrégées et les communiqués de presse) en français et 9 en anglais ont été publiés sur le site du Conseil. Au 31 mars 2007, un total de 177 fichiers français et 20 fichiers anglais pouvaient ainsi être téléchargés.

Depuis l'automne 2003, le Conseil offre aux personnes intéressées la possibilité d'être tenues au courant, par courrier électronique, des nouvelles publications. Au 31 mars 2007, ce sont 7560 personnes qui avaient été informées par courrier électronique de la parution d'une nouvelle publication du Conseil.

On peut observer l'impact de cette mesure par une augmentation significative du nombre de téléchargements de documents dans les jours et même les heures suivant l'annonce de la diffusion d'une publication. Un sommet a été atteint dans le cas de l'avis intitulé *Soutenir l'appropriation des compétences transversales et des domaines généraux de formation*. En effet, dans les 24 premières heures après l'avis de publication, près de 800 personnes avaient déjà téléchargé le document.

Des versions abrégées

Lorsqu'une de ses publications interpelle de façon particulière des acteurs de première ligne, principalement le personnel enseignant, le Conseil en diffuse une version abrégée afin d'en faciliter la prise de connaissance. Une évaluation a révélé que ce format répondait bien à l'objectif visé et c'est pourquoi le Conseil poursuit dans cette voie.

3.2 Les retombées des publications : intérêt et impact

Le premier des indicateurs que le Conseil retient pour témoigner de l'influence de ses publications est l'**intérêt** que suscite son action, dans la mesure où, précisément, le Conseil retient l'attention de quelqu'un, voire enrichit ses connaissances et nourrit sa réflexion. Cet intérêt s'observe, d'une part, par les demandes adressées à sa présidente pour la présentation, à diverses tribunes, des rapports et des avis que publie le Conseil. Il se mesure, d'autre part, par le nombre de demandes et de téléchargements de documents qui lui sont acheminées annuellement.

Le second indicateur est l'**impact** des publications, lequel se traduit par les « traces » qu'elles laissent, tant chez les décideurs que chez les acteurs de l'éducation en général. L'utilisation des avis et des rapports du Conseil se révèle par un éventail de manifestations allant de citations dans des documents officiels, des revues scientifiques ou des médias, à leur emploi comme outils de travail dans des activités de formation initiale ou continue et à leur consultation dans l'élaboration de politiques ou de lois.

Une mise en garde s'impose à propos des statistiques relatives aux demandes de documents du Conseil et à leur téléchargement. On ne peut en rien comparer ces statistiques en fonction du comité ou des commissions dont sont issus les documents en cause, car le bassin de lecteurs potentiellement intéressés par l'une ou l'autre des publications varie grandement selon les ordres et les secteurs d'enseignement. En outre, on ne peut non plus établir de véritable comparaison d'une année à l'autre, étant donné que le nombre de demandes fluctue en fonction du nombre d'avis publiés au cours d'une année.

3.2.1 Quelques données générales

Au cours de l'année, le Conseil a été invité à prononcer neuf conférences sur divers thèmes. Plusieurs entrevues ont été accordées aux médias écrits et électroniques. En outre, six articles ont été publiés dans des quotidiens ou des revues consacrées à l'éducation.

Notre banque comportant les « traces » d'influence du Conseil continue de s'enrichir. Un relevé dans divers documents officiels, publications, revues professionnelles ou publications savantes parus au cours de l'année 2006-2007 indique 180 mentions ou citations des avis du Conseil. Cela est sans compter les traces trouvées dans plus de 90 reportages, citations ou commentaires dans les médias.

À lui seul, un auteur mentionne, dans la bibliographie de sa thèse de doctorat intitulée *Du rôle des acteurs dans le processus d'élaboration de la politique éducative « L'école, tout un programme »*, plus de 50 avis ou rapports du Conseil, en plus d'analyser le rôle du Conseil dans le système d'éducation québécois. Ce fait mérite une mention spéciale dans le présent rapport.

Pendant cette même période, 15 430 demandes ont été adressées au Conseil (y compris les téléchargements), soit un total de 16 854 exemplaires transmis, dont 88,9% par voie électronique. Ces envois s'ajoutent aux documents normalement distribués au moment du lancement d'une publication. En 2006-2007, près de 83 000 versions imprimées, en français et en anglais, des avis, des abrégés et des rapports que le Conseil a publiés ont été transmises aux milieux concernés.

L'intérêt pour ces documents dépasse aussi les frontières du Québec. Ainsi, 13 % des demandes et des téléchargements sont venus de l'extérieur, soit 2,1% en provenance des autres provinces et 11,4% en provenance de l'étranger. Cette proportion a augmenté de 1,3 point de pourcentage par rapport à l'an dernier.

On observe par ailleurs que 55,9% des consultations ont été faites dans le contexte d'une activité professionnelle et que 24,4% concernaient des étudiants. On peut donc dire que près du tiers des publications servent directement à l'éducation formelle des lecteurs. Enfin, les parents représentent 6,2% des lecteurs et 12,1% de ces derniers ont mentionné des centres d'intérêt divers.

Ces observations permettent de déterminer un premier type d'impact des documents du Conseil. Ils servent, à des degrés divers, d'outils de travail et de formation pour les jeunes universitaires, ce qui est remarquable.

On ne s'étonnera pas que les lecteurs travaillent dans le milieu de l'éducation dans une proportion de 85 % des cas. Ils font partie des milieux institutionnels suivants :

LA RÉPARTITION DES DEMANDEURS TRAVAILLANT DANS LE MILIEU DE L'ÉDUCATION, SELON L'ÉTABLISSEMENT AUQUEL ILS SONT RATTACHÉS (N = 7 328)

Ordre d'enseignement	Établissement ou organisme	%
Préscolaire ou primaire	École primaire	8,7
Secondaire	École secondaire	8,8
	Centre de formation des adultes	1,4
	Centre de formation professionnelle	2,7
	Commission scolaire	19,2
	Sous-total	**40,8**
Collégial	Enseignement ordinaire	9,5
	Formation des adultes	2,1
	Sous-total	**11,6**
Université	Enseignement ordinaire	21,4
	Éducation permanente	3,0
	Sous-total	**24,4**
MELS		**2,7**
Autres		**20,5**
Total		**100,0**

Note : Une proportion de 6,5% des lecteurs à divers ordres d'enseignement venait du secteur de la formation continue ou de l'éducation des adultes.

3.2.2 Les rapports annuels sur l'état et les besoins de l'éducation

Les tableaux A à I qui suivent indiquent le nombre d'exemplaires de documents demandés et téléchargés entre le 1er avril 2006 et le 31 mars 2007.

TABLEAU A

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2007[2]	Nombre d'exemplaires demandés[3] en 2006-2007	Nombre d'exemplaires téléchargés en 2006-2007	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2006-2007	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2006-2007
Agir pour renforcer la démocratie scolaire (rapport annuel 2005-2006)	Décembre 2006	1 671	298	1 373	**1 671**	37,53 %
Le dialogue entre la recherche et la pratique en éducation : une clé pour la réussite (rapport annuel 2004-2005)	Mai 2006	1 411	145	1 266	**1 411**	31,69 %
Éduquer à la citoyenneté (rapport annuel 1997-1998)	Octobre 1998	3 404	9	224	**233**	5,23 %
L'éducation à la vie professionnelle : valoriser toutes les avenues (rapport annuel 2003-2004)	Décembre 2004	2 697	11	217	**228**	5,12 %
Éducation et nouvelles technologies : pour une intégration réussie dans l'enseignement et l'apprentissage (rapport annuel 1999-2000)	Décembre 2000	4 604	7	155	**162**	3,64 %
La gouverne de l'éducation : priorités pour les prochaines années (rapport annuel 2001-2002)	Décembre 2002	1 916	3	127	**130**	2,92 %
La gouverne de l'éducation : logique marchande ou processus politique ? (rapport annuel 2000-2001)	Novembre 2001	3 151	3	95	**98**	2,20 %
L'évaluation institutionnelle en éducation : une dynamique propice au développement (rapport annuel 1998-1999)	Septembre 1999	2 157	0	73	**73**	1,64 %
Renouveler le corps professoral à l'université : des défis importants à mieux cerner (rapport annuel 2002-2003)	Décembre 2003	1 214	2	63	**65**	1,46 %
Développer une compétence éthique pour aujourd'hui : une tâche éducative essentielle (rapport annuel 1989-1990)	Décembre 1990	300	1	63	**64**	1,44 %
La gestion de l'éducation : nécessité d'un autre modèle (rapport annuel 1991-1992)	Décembre 1992	312	2	61	**63**	1,42 %
Le défi d'une réussite de qualité (rapport annuel 1992-1993)	Décembre 1993	186	0	56	**56**	1,26 %
L'insertion sociale et professionnelle, une responsabilité à partager (rapport annuel 1996-1997)	Décembre 1997	796	3	49	**52**	1,17 %
La profession enseignante : vers un renouvellement du contrat social (rapport annuel 1990-1991)	Décembre 1991	185	0	44	**44**	0,99 %
Vers la maîtrise du changement en éducation (rapport annuel 1994-1995)	Décembre 1995	295	1	40	**41**	0,92 %
Pour un nouveau partage des pouvoirs et responsabilités en éducation (rapport annuel 1995-1996)	Décembre 1996	263	1	32	33	0,74 %
Les nouvelles technologies de l'information et de la communication : des engagements pressants (rapport annuel 1993-1994)	Décembre 1994	147	0	27	**27**	0,61 %
Total			**487**	**3 965**	**4 452**	**100,00 %**

1. Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2006-2007.
2. Le nombre de demandes et de téléchargements des documents parus avant octobre 1998 n'est pas disponible.
3. Demandes faites sur place, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.

L'intérêt

Cette année, 4 452 exemplaires ont été demandés ou téléchargés. Près de 20 % de ces documents étaient des rapports publiés avant 2001. On peut donc en déduire que l'intérêt pour les rapports annuels s'étend sur plusieurs années. La majorité des lecteurs font partie du personnel professionnel (17,3 %) ou sont des enseignants (16,3 %). Un peu plus de 25 % des lecteurs sont des étudiants, dont la plupart sont du secteur universitaire, et 50,7 % sont des travailleurs du milieu de l'éducation ou de la fonction publique.

L'impact

On a relevé, au cours de l'exercice 2006-2007, des traces significatives de l'usage qui a été fait des rapports annuels suivants.

Agir pour renforcer la démocratie scolaire (décembre 2006)

Au 31 mars 2007, ce rapport a fait l'objet de plus de 1 671 demandes, dont 1 373 téléchargements, ce qui le place en deuxième position quant à la popularité des publications du Conseil cette année. À ces chiffres s'ajoutent les quelque 22 500 copies distribuées systématiquement dans le réseau scolaire ainsi qu'auprès des organismes œuvrant en éducation.

Après sa publication, plusieurs organismes liés au monde de l'éducation l'ont accueilli très favorablement et ont clamé l'urgence d'agir pour renforcer la démocratie scolaire au Québec. De vifs débats ont lieu actuellement à ce sujet compte tenu, entre autres, du désintéressement de la population au regard de l'exercice même de cette démocratie.

Certains regroupements ont réagi par voie de communiqué de presse. Ainsi, la Fédération des commissions scolaires partage l'opinion du Conseil mais se dit étonnée que celui-ci conclue en suggérant un débat pour trouver une solution de rechange si le taux de participation devait se maintenir aussi bas. La Centrale des syndicats du Québec accueille, dans l'ensemble, favorablement l'analyse du Conseil mais déplore le fait que certains dangers reliés à une trop grande décentralisation n'ont pas été suffisamment explorés. De son côté, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) affirme que le renforcement de la démocratie scolaire rejoint tout à fait ses préoccupations et sa vision. Enfin, la Fédération des comités de parents du Québec a réagit positivement et attend des suites concrètes.

Le dialogue entre la recherche et la pratique en éducation : une clé pour la réussite (mai 2006)

Publié au cours de l'exercice 2006-2007, ce rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation est très populaire. En plus de figurer en tête du tableau présenté plus haut, il a été cité à plusieurs reprises dans des quotidiens, des périodiques, des sites Internet et des monographies.

Les rapports annuels du Conseil continuent d'alimenter la réflexion sur l'état et les besoins de l'éducation. Le Conseil a relevé de nombreuses traces de l'impact ou de l'influence de ces publications. Plusieurs d'entre eux, qui datent d'aussi loin que 1987-1988, ont été cités ou commentés dans des publications savantes ou des monographies rédigées par des chercheurs et des enseignants des facultés d'éducation du Québec.

3.2.3 Les avis

TABLEAU B

Les avis préparés par la Commission de l'enseignement primaire[1]

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2007[2]	Nombre d'exemplaires demandés[3] en 2006-2007	Nombre d'exemplaires téléchargés en 2006-2007	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2006-2007	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2006-2007
Les services de garde en milieu scolaire : inscrire la qualité au cœur des priorités	Septembre 2006	1 509	434	1 075	**1 509**	55,34 %
Un nouveau souffle pour la profession enseignante[4]	Septembre 2004	4 740	15	342	**357**	13,09 %
Les élèves en difficulté de comportement à l'école primaire : comprendre, prévenir, intervenir	Février 2001	5 957	10	321	**331**	12,14 %
Pour une meilleure réussite scolaire des garçons et des filles	Octobre 1999	4 364	0	236	**236**	8,65 %
L'organisation du primaire en cycles d'apprentissage : une mise en œuvre à soutenir	Novembre 2002	3 572	6	108	**114**	4,18 %
L'intégration scolaire des élèves handicapés et en difficulté	Août 1996	229	2	76	**78**	2,86 %
Les services complémentaires à l'enseignement : des responsabilités à consolider	Mars 1998	926	0	48	**48**	1,76 %
Être parent d'élève du primaire : une tâche éducative irremplaçable	Septembre 1993	57	1	30	**31**	1,14 %
Autres publications		226	1	22	**23**	0,85 %
Total			**469**	**2 258**	**2 727**	**100,00 %**

1. Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2006-2007.
2. Le nombre de demandes et de téléchargements des documents parus avant octobre 1998 n'est pas disponible.
3. Demandes faites sur place, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.
4. Le document intitulé *Un nouveau souffle pour la profession enseignante* a été réalisé conjointement par les commissions de l'enseignement primaire et secondaire. Il est donc inscrit et comptabilisé dans les tableaux relatifs à ces deux commissions.

L'intérêt

Cette année, 2 727 exemplaires d'avis préparés par la Commission de l'enseignement primaire ont été demandés ou téléchargés. Près de 30 % des lecteurs étaient des étudiants. En plus des quelque 27 000 exemplaires distribués dans le réseau au moment de la publication de l'avis intitulé *Les services de garde en milieu scolaire : inscrire la qualité au cœur des priorités*, celui-ci a fait l'objet de 1 509 demandes et téléchargements supplémentaires.

L'impact

On a relevé, au cours de l'exercice 2006-2007, des traces significatives de l'usage qui a été fait des avis suivants.

Les services de garde en milieu scolaire : inscrire la qualité au cœur des priorités (septembre 2006)

Cet avis, publié en septembre 2006, a suscité beaucoup de réactions dans les milieux concernés par ce sujet. Quelque 140 personnes ont assisté au lancement de cet ouvrage. Une dizaine d'entrevues ont été accordées aux médias par le président du Conseil. Le Conseil a dénombré une trentaine de recensions provenant de sources très diversifiées. Plusieurs prises de position sur les recommandations du Conseil ont été trouvées; elles provenaient d'associations diverses et de syndicats. L'avis a été abondamment cité et commenté dans les différents médias.

L'avis a été présenté aux délégués et officiers syndicaux de la CSN le 11 novembre 2006, dans le cadre d'une journée de réflexion sur les services de garde en milieu scolaire. L'objectif de cette journée d'étude était de dégager les priorités des membres en vue de l'élaboration d'un plan d'action portant sur le développement de la qualité des services de garde en milieu scolaire.

En outre, l'Association des services de garde en milieu scolaire du Québec a organisé un forum portant spécifiquement sur cet avis le 24 novembre 2006. À cette occasion, 150 membres du personnel des services de garde ont pu faire part de leur point de vue et de leurs priorités lors d'ateliers portant sur les différents défis mentionnés dans l'avis. Par la suite, des représentants de dix organismes impliqués dans la garde scolaire ont participé à une table ronde et ont pu faire part de leurs réactions aux recommandations de l'avis. L'Associa-

tion a, par la suite, élaboré son plan d'action afin de travailler à la mise en œuvre des priorités dégagées par ses membres.

Le 12 février 2007, l'avis a également été présenté à la Commission scolaire du Chemin-du-Roy. Une cinquantaine d'intervenants des services de garde et de directions d'école assistaient à la présentation. L'objectif de cette activité était d'enrichir la réflexion des intervenants et, de susciter les échanges en vue de la mise en œuvre d'actions concrètes pour l'amélioration de la qualité des services de garde.

L'organisation du primaire en cycles d'apprentissage : une mise en œuvre à soutenir (novembre 2002)

Cet avis, qui date de 2002, continue d'être cité dans plusieurs publications. Son contenu, directement relié à la réforme scolaire ou au renouveau pédagogique, contribue certainement à expliquer sa popularité, notamment auprès de chercheurs en éducation.

Pour une meilleure réussite scolaire des garçons et des filles (octobre 1999)

Depuis sa parution, qui a eu lieu en 1999, cet avis a toujours suscité beaucoup de réactions dans le milieu de l'éducation. Plusieurs chercheurs, principalement québécois, ont écrit sur ce sujet et l'avis du Conseil est régulièrement cité dans leurs publications.

La *Revue des sciences de l'éducation* cite régulièrement les avis préparés par cette commission. Dans BEAUREGARD, France (2006). « Représentations sociales des parents et des enseignants de leurs rôles dans l'intégration scolaire d'un élève dysphasique en classe ordinaire au primaire ». *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 32, nº 3, p. 545-565, l'auteure cite les avis suivants :

- *L'intégration scolaire des élèves handicapés et en difficulté* (1996);
- *Être parent d'élève au primaire : une tâche éducative irremplaçable* (1993).

TABLEAU C

Les avis préparés par la Commission de l'enseignement secondaire[1]

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2007[2]	Nombre d'exemplaires demandés[3] en 2006-2007	Nombre d'exemplaires téléchargés en 2006-2007	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2006-2007	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2006-2007
Un nouveau souffle pour la profession enseignante[4]	Septembre 2004	4 740	15	342	**357**	34,90 %
L'encadrement des élèves au secondaire : au-delà des mythes, un bilan positif	Janvier 2004	3 066	11	226	**237**	23,17 %
L'appropriation locale de la réforme : un défi à la mesure de l'école secondaire	Janvier 2003	8 608	10	140	**150**	14,66 %
Aménager le temps autrement. Une responsabilité de l'école secondaire	Avril 2001	3 825	3	73	**76**	7,43 %
Diriger une école secondaire : un nouveau contexte, de nouveaux défis	Juin 1999	1 057	1	71	**72**	7,04 %
L'école, une communauté éducative – Voies de renouvellement pour le secondaire	Avril 1998	1 025	1	64	**65**	6,35 %
Contre l'abandon au secondaire : rétablir l'appartenance scolaire	Juin 1996	262	0	37	**37**	3,62 %
Pour une école secondaire qui développe l'autonomie et la responsabilité	Août 1993	59	0	27	**27**	2,64 %
Autres publications		10	2	0	**2**	0,20 %
Total			**43**	**980**	**1 023**	**100,00 %**

1. Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2006-2007.
2. Le nombre de demandes et de téléchargements des documents parus avant octobre 1998 n'est pas disponible.
3. Demandes faites sur place, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.
4. Le document *Un nouveau souffle pour la profession enseignante* a été réalisé conjointement par les commissions de l'enseignement primaire et secondaire. Il est donc inscrit et comptabilisé dans les tableaux relatifs à ces deux commissions.

L'intérêt

Cette année, 1023 exemplaires des avis rédigés par la Commission de l'enseignement secondaire ont été demandés ou téléchargés. Dans 34,9% des cas, il s'agit de l'avis sur la profession enseignante. Les avis sur l'encadrement des élèves au secondaire et sur l'appropriation de la réforme continuent de susciter un vif intérêt.

Les avis de cette commission ont intéressé d'abord les personnes au travail (46,3%), dont 32% sont des enseignants, 32% des professionnels et 18,8% des cadres. Il faut aussi mentionner que près de 35% des lecteurs sont des étudiants.

L'impact

Deux avis se démarquent plus particulièrement quant au retentissement qu'ils ont eu dans le monde de l'éducation et dans celui des médias.

L'appropriation locale de la réforme : un défi à la mesure de l'école secondaire (janvier 2003)

À quelques mois de l'implantation de la réforme scolaire au secondaire, la parution de cet avis, en janvier 2003, a fait couler beaucoup d'encre dans les médias ainsi que les publications spécialisées et continue encore de susciter des réactions, principalement chez les chercheurs universitaires du domaine de l'éducation.

Un nouveau souffle pour la profession enseignante (septembre 2004)

Cet avis a aussi été très médiatisé lors de sa parution en septembre 2004. Les syndicats d'enseignants surtout ont commenté le contenu de l'avis, s'arrêtant principalement à la question de la création d'un ordre professionnel pour les enseignants. Cette question a été l'occasion de nombreuses interventions dans les médias. À l'étranger, la *Revue française de pédagogie* a publié un article de Christian Maroy, très connu en France et ailleurs, qui portait sur l'évolution du travail enseignant en France et en Europe. L'auteur a cité cet avis dans la bibliographie de son article.

L'école, une communauté éducative – Voies de renouvellement pour le secondaire (avril 1998)

Près de dix ans après sa parution, cet avis est encore cité dans des périodiques. Il l'a aussi été dans une publication de la Direction générale de la formation des jeunes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (*L'évaluation des apprentissages au secondaire : cadre de référence*).

L'encadrement des élèves au secondaire : au-delà des mythes, un bilan positif (janvier 2004)

Cet avis, publié en janvier 2004, continue d'alimenter le discours dans le milieu de l'éducation. Au moment de sa parution, le débat de l'école publique versus l'école privée a fait couler beaucoup d'encre et amené bien des discussions. L'avis est régulièrement cité dans les revues ou les publications spécialisées.

TABLEAU D

Les avis préparés par la Commission de l'enseignement collégial[1]

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2007[2]	Nombre d'exemplaires demandés[3] en 2006-2007	Nombre d'exemplaires téléchargés en 2006-2007	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2006-2007	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2006-2007
Regard sur les programmes de formation technique et la sanction des études : poursuivre le renouveau au collégial	Mars 2004	2 009	18	152	**170**	31,66 %
Au collégial : l'orientation au coeur de la réussite	Avril 2002	2 531	7	142	**149**	27,75 %
La formation du personnel enseignant du collégial : un projet collectif enraciné dans le milieu	Mai 2000	1 181	4	67	**71**	13,22 %
Des conditions de réussite au collégial : réflexion à partir de points vue étudiants	Septembre 1995	101	1	44	**45**	8,38 %
Pour un passage réussi de la formation professionnelle à la formation technique	Mars 2001	546	0	44	**44**	8,19 %
Enseigner au collégial : une pratique professionnelle en renouvellement	Décembre 1997	483	0	29	**29**	5,40 %
Autres publications		393	4	25	**29**	5,40 %
Total			**34**	**503**	**537**	**100,00 %**

1. Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2006-2007.
2. Le nombre de demandes et de téléchargements des documents parus avant octobre 1998 n'est pas disponible.
3. Demandes faites sur place, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.

L'intérêt

Cette année, 537 exemplaires des avis préparés par la Commission de l'enseignement collégial ont été demandés ou téléchargés, dont près du tiers visaient l'avis sur les programmes de formation technique et la sanction des études, qui est paru en mars 2004, et un peu plus d'un quart, l'avis traitant de l'orientation au collégial, publié en avril 2002.

L'intérêt suscité par l'ensemble des avis relatifs au collégial était lié au travail (53,7 %) ou aux études (29,6 %). Parmi les lecteurs, 19,4 % étaient des membres du personnel professionnel non enseignant, 14,2 % étaient des professeurs et 3,8 %, des membres du personnel de direction. Enfin, 26,5 % des lecteurs travaillaient au collégial et 5,4 %, à l'université.

L'impact

On a relevé, au cours du présent exercice, des traces significatives de l'usage qui a été fait des avis suivants.

Au collégial : l'orientation au cœur de la réussite (avril 2002)

Fort bien reçu au moment de sa parution par les acteurs du collégial et largement commenté dans les médias, cet avis continue de susciter l'intérêt du milieu collégial, autant chez les enseignants que les chercheurs.

D'autres avis, moins récents, continuent d'être cités ou commentés :

- *Des conditions de réussite au collégial : réflexion à partir de points de vue étudiants* (septembre 1995)
- *Enseigner au collégial : une pratique professionnelle en renouvellement* (décembre 1997)
- *La formation du personnel enseignant du collégial : un projet collectif enraciné dans le milieu* (mai 2000)

Les auteurs de la revue *Pédagogie collégiale* sont particulièrement nombreux à utiliser les avis de la Commission de l'enseignement collégial dans leurs publications.

TABLEAU E

Les avis préparés par la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires[1]

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2007[2]	Nombre d'exemplaires demandés[3] en 2006-2007	Nombre d'exemplaires téléchargés en 2006-2007	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2006-2007	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2006-2007
L'internationalisation : nourrir le dynamisme des universités québécoises	Novembre 2005	1 137	66	222	**288**	54,03 %
Le financement des universités québécoises dans le contexte de l'économie du savoir : un choix de société. Mémoire du Conseil supérieur de l'éducation à la Commission de l'éducation sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités	Février 2004	476	0	70	**70**	13,13 %
Les universités à l'heure du partenariat	Mai 2002	1 396	2	61	**63**	11,82 %
Réussir un projet d'études universitaires : des conditions à réunir	Avril 2000	867	1	59	**60**	11,26 %
Autres publications		479	0	52	**52**	9,75 %
Total			**69**	**464**	**533**	**100,00 %**

1. Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2006-2007.
2. Le nombre de demandes et de téléchargements des documents parus avant octobre 1998 n'est pas disponible.
3. Demandes faites sur place, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.
4. Le document *Renouveler le corps professoral à l'université : des défis importants à mieux cerner* a été comptabilisé dans le tableau relatif aux rapports annuels.

L'intérêt

Cette année, 533 exemplaires d'avis préparés par la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires ont été demandés ou téléchargés. L'avis intitulé *L'internationalisation : nourrir le dynamisme des universités québécoises*, lancé en novembre 2005, a suscité un vif intérêt. En effet, celui-ci a été sans contredit le plus populaire (54%) parmi les documents de cette commission.

Près de la moitié (49,5%) des demandes et des téléchargements ont été faits dans le contexte d'un emploi, dont 27,4% par des professionnels. Les avis de cette commission ont traversé les frontières canadiennes. En effet, 13,8% des lecteurs sont de l'étranger.

L'impact

L'internationalisation : nourrir le dynamisme des universités québécoises (novembre 2005)

Le Conseil a été invité à présenter cet avis au colloque CONAHEC*, un consortium trinational qui vise à conseiller et à relier les établissements d'enseignement supérieur en Amérique du Nord.

Publié dans un contexte très présent de globalisation et de mondialisation, cet avis n'est pas passé inaperçu. Des prises de position sont encore observées (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, Fédération étudiante universitaire du Québec). Le rapport de recherche qui accompagne cet avis, *La mobilité internationale des étudiants au sein des universités québécoises*, est, lui aussi, encore très populaire et a même fait l'objet d'une mention par le Centre international d'études pédagogiques, situé à Sèvres, en France.

Renouveler le corps professoral à l'université : des défis importants à mieux cerner (décembre 2003)

Publié à titre de rapport annuel 2002-2003 sur l'état et les besoins de l'éducation, ce document a suscité de nombreux échanges dans les médias et continue d'être mentionné. Soulignons la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université, qui, avec la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, figure parmi les organismes qui ont réagi vivement lors de la parution de ce rapport.

Réussir un projet d'études universitaires : des conditions à réunir (avril 2000)

L'existence de cet avis est encore signalée quelques années après sa parution. Ainsi, le Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur (CAPRES) et la revue *Découvrir* en font mention. L'avis figure également dans la bibliographie de deux enseignants de cégep et de quatre professeurs d'université.

Finalement, un chercheur de la Chaire de recherche du Canada sur l'intervention éducative, François Larose, partage l'opinion du Conseil sur le concept de partenariat à l'enseignement universitaire : « [...] passant d'un niveau de partenariat formel fondé sur l'identification ponctuelle d'intérêts communs et la complémentarité des ressources humaines ou financières à un niveau supérieur impliquant la construction d'une base de connaissance partagée au regard de problématiques complexes et évolutives. »

* (Consortium for North American Higher Education Collaboration)

TABLEAU F

Les avis préparés par la Commission de l'éducation des adultes[1]

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2007[2]	Nombre d'exemplaires demandés[3] en 2006-2007	Nombre d'exemplaires téléchargés en 2006-2007	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2006-2007	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2006-2007
En éducation des adultes, agir sur l'expression de la demande de formation : une question d'équité	Avril 2006	2 096	639	1 457	2 096	87,52 %
La reconnaissance des acquis, une responsabilité politique et sociale	Juin 2000	1 650	5	101	106	4,43 %
L'éducation des adultes : partenaire du développement local et régional	Septembre 2003	1 759	3	74	77	3,22 %
La formation continue du personnel des entreprises : un défi pour le réseau public d'éducation	Juin 1998	744	2	40	42	1,75 %
Mémoire sur le projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue	Septembre 2001	507	0	40	40	1,67 %
Autres publications		183	0	34	34	1,42 %
Total			**649**	**1 746**	**2 395**	**100,00 %**

1. Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2006-2007.
2. Le nombre de demandes et de téléchargements des documents parus avant octobre 1998 n'est pas disponible.
3. Demandes faites sur place, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.

L'intérêt

Publié cette année, l'avis *En éducation des adultes, agir sur l'expression de la demande de formation : une question d'équité* se classe au premier rang parmi tous les avis du Conseil supérieur de l'éducation, pour l'année 2006-2007, avec ses 2 096 demandes et téléchargements. Au cours de l'année, 2 395 exemplaires des divers avis préparés par la Commission de l'éducation des adultes ont été demandés ou téléchargés. Encore une fois, les consultations dépassent les frontières canadiennes. En effet, 14,7 % des demandes et des téléchargements provenaient de l'étranger.

L'impact

En éducation des adultes, agir sur l'expression de la demande de formation : une question d'équité (avril 2006)

Publié en avril 2006, cet avis a suscité un intérêt immédiat. En effet, 469 demandes et téléchargements ont été effectués dans les 24 premières heures suivant sa publication. Il a été recensé par un grand nombre d'organismes ou de chercheurs. Mentionnons des organismes œuvrant dans le milieu de l'éducation des adultes, mais aussi des syndicats, des ministères québécois, des universités québécoises et européennes, des journalistes et des chercheurs en éducation. Notons que 25 % des recensions provenaient de l'extérieur du Québec.

La Fédération des syndicats de l'enseignement a réagi positivement à l'avis par voie de communiqué de presse. Un lien vers notre site Internet a été placé sur plusieurs autres sites.

Aussi, le Conseil a été invité à présenter cet avis à la Table des partenaires de la Semaine québécoise des adultes en formation, au Groupe de travail de la Commission des partenaires du marché du travail, à la Commission permanente de la formation continue de la Fédération des cégeps ainsi qu'au Séminaire international sur l'alphabétisation.

La reconnaissance des acquis, une responsabilité politique et sociale (juin 2000)

L'intérêt pour cet avis, publié en 2000, ne se dément pas. Il a encore été recensé en 2006-2007 par l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française et dans un cahier spécial du journal *Le Devoir* publié en novembre 2006.

De plus, cet avis a été utilisé dans le cadre d'une simulation portant sur les obstacles institutionnels à la reconnaissance des acquis et des compétences faite par les étudiants inscrits à la maîtrise en orientation de l'Université de Sherbrooke.

Dans ROYER, Denis (2006). *Du rôle des acteurs dans le processus d'élaboration de la politique éducative « L'école, tout un programme »*:

une analyse politique de la réforme du curriculum au Québec, publié à compte d'auteur, les rapports suivants, bien que datant de plusieurs années, sont mentionnés pour la partie qui concerne l'éducation des adultes :

- *Le message essentiel du Conseil*, publié en 1992;
- *L'état et les besoins de l'éducation : rapport 1977-1978*;
- *Rapport annuel 1971-1972*;
- *Rapport annuel 1972-1973*.

TABLEAU G

Les autres avis du Conseil[1]

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2007[2]	Nombre d'exemplaires demandés[3] en 2006-2007	Nombre d'exemplaires téléchargés en 2006-2007	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2006-2007	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2006-2007
Soutenir l'appropriation des compétences transversales et des domaines généraux de formation	Mars 2007	1 412	12	1 400	**1 412**	38,23 %
Avis sur le projet de règlement sur les autorisations d'enseigner	Mai 2006	1 289	10	1 279	**1 289**	34,90 %
Le projet de règlement visant à modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire	Avril 2005	1 692	7	173	**180**	4,87 %
Pour un aménagement respectueux des libertés et des droits fondamentaux : une école pleinement ouverte à tous les élèves du Québec	Février 2005	1 275	10	127	**137**	3,71 %
Plan stratégique 2001-2003. Pour mieux conseiller le ministre de l'Éducation et l'État : observer, consulter, approfondir	Février 2001	528	0	107	**107**	2,90 %
Avis du Conseil supérieur de l'éducation sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur l'autorisation d'enseigner et sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur le permis et le brevet d'enseignement	Juin 2004	590	0	72	**72**	1,95 %
Pour la réforme du système éducatif	Septembre 1995	139	0	64	**64**	1,73 %
Les enjeux majeurs des programmes d'études et des régimes pédagogiques	Janvier 1999	2 231	0	51	**51**	1,38 %
Projet de politique d'évaluation des apprentissages. Commentaires du Conseil supérieur de l'éducation		102	0	49	**49**	1,33 %
Pour un accueil et une intégration réussis des élèves des communautés culturelles	Octobre 1993	74	0	40	**40**	1,08 %
Avis au ministre de l'Éducation sur le projet de loi 124, Loi modifiant la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et la Loi sur l'instruction publique	Novembre 2002	94	0	36	**36**	0,97 %
Pour un renouvellement prometteur des programmes à l'école	Septembre 1998	1 319	0	35	**35**	0,95 %
Le projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire : ajustements en matière d'enseignement moral et religieux	Juin 2001	771	3	32	**35**	0,95 %
Les projets de régimes pédagogiques de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle	Février 2000	1 102	0	33	**33**	0,89 %
Le projet de régime pédagogique du préscolaire, du primaire et du secondaire : quelques choix cruciaux	Février 2000	920	0	26	**26**	0,70 %
Autres publications		811	1	102	**103**	2,8 %
Total			**43**	**3 547**	**3 590**	**100,00 %**

1. Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2006-2007.
2. Le nombre de demandes et de téléchargements des documents parus avant octobre 1998 n'est pas disponible.
3. Demandes faites sur place, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.

L'intérêt

Le Conseil confie à des comités spéciaux la préparation d'avis sollicités par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou qui relèvent de sa propre initiative. En plus des rapports de gestion, il prépare aussi, conformément à la Loi sur l'administration publique, un plan stratégique, lequel est inclus dans le tableau G.

Cette année, 3 590 exemplaires de ces autres avis ont été demandés ou téléchargés. Près de 40% des consultations concernaient l'avis intitulé *Soutenir l'appropriation des compétences transversales et des domaines généraux de formation*. De plus, 35% des demandes et téléchargements concernaient l'*Avis sur le projet de règlement sur les autorisations d'enseigner*.

L'impact

Soutenir l'appropriation des compétences transversales et des domaines généraux de formation (mars 2007)

Cet avis a suscité un intérêt immédiat puisque, dans les 24 premières heures après sa publication, près de 800 personnes l'avaient déjà téléchargé. Il a fait l'objet d'une vaste couverture médiatique. En effet, la présidente du Conseil a répondu à plusieurs demandes d'entrevues dans les médias écrits et électroniques. Les médias ont favorablement rendu compte de l'évaluation du Conseil.

Par voie de communiqué de presse, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'est dit satisfait et a accueilli favorablement les recommandations du Conseil. La Fédération autonome de l'enseignement et la Fédération des syndicats de l'enseignement ont, quant à elles, exprimé des commentaires plutôt négatifs au regard des recommandations faites dans cet avis.

Avis sur le projet de règlement sur les autorisations d'enseigner (mai 2006)

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport émettait, le 9 mai 2006, un communiqué dans lequel il se déclarait satisfait de cet avis et annonçait qu'il s'en inspirerait pour modifier le Règlement sur les autorisations d'enseigner. L'intervention du Conseil a manifestement été utile, puisqu'une portion significative de ses recommandations ont été accueillies favorablement et ont donné lieu à des améliorations au règlement final.

3.2.4 Les études et les recherches

Les rapports de recherche du Conseil présentent des travaux qui ont été réalisés en vue de la préparation d'un avis ou d'un rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation. Plusieurs d'entre eux[1] font l'objet d'une publication distincte.

L'impact

Tous les deux mois, le Centre international d'études pédagogiques de France propose des ressources sur les systèmes éducatifs français et étrangers. Dans son bulletin bibliographique mensuel de mai 2006, la recherche intitulée *La mobilité internationale des étudiants au sein des universités québécoises* est recensée.

TABLEAU H

Les études et les recherches[1]

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2007[2]	Nombre d'exemplaires demandés[3] en 2006-2007	Nombre d'exemplaires téléchargés en 2006-2007	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2006-2007	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2006-2007
L'accès à la recherche en enseignement et son utilisation dans la pratique : résultats d'une enquête auprès des enseignants et des enseignantes du préscolaire, du primaire et du secondaire	Mai 2006	305	21	284	**305**	31,54 %
Les mesures d'encadrement des élèves au secondaire	Janvier 2004	578	13	139	**152**	15,72 %
Le renouvellement du curriculum : expériences américaine, suisse et québécoise	Octobre 1999	2 188	4	141	**145**	14,99 %
La mobilité internationale des étudiants au sein des universités québécoises	Octobre 2005	286	2	101	**103**	10,65 %
Enseigner : qu'en disent les profs ?	Janvier 1991	250	0	64	**64**	6,62 %
L'état de situation et les prévisions de renouvellement du corps professoral dans les universités québécoises	Janvier 2004	426	2	51	**53**	5,48 %
Diversité, continuité et transformation du travail professoral dans les universités québécoises (1991 et 2003)	Janvier 2004	291	1	40	**41**	4,24 %
Différencier le curriculum au secondaire : vers des parcours scolaires stimulants pour tous les jeunes	Mars 1999	1 108	3	32	**35**	3,62 %
La participation de l'éducation aux travaux des CLD et des CRD portant sur le développement local et régional	Juin 2003	194	1	28	**29**	3,00 %
Autres publications		658	16	22	**38**	3,93 %
Total			**65**	**902**	**967**	**100,00 %**

1. Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2006-2007.
2. Le nombre de demandes et de téléchargements des documents parus avant octobre 1998 n'est pas disponible.
3. Demandes faites sur place, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.

L'intérêt

Cette année, 967 exemplaires de rapports de recherche ont été demandés ou téléchargés. Un peu plus du quart des lecteurs en emploi viennent du secteur universitaire et un autre tiers, du réseau scolaire. Soulignons que près de 30% des lecteurs sont des étudiants. Parmi ces derniers, 83,5% viennent du secteur universitaire.

3.2.5 Les publications du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE)[1]

TABLEAU I

Les publications du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2007	Nombre d'exemplaires demandés[2] en 2006-2007	Nombre d'exemplaires téléchargés en 2006-2007	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2006-2007	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2006-2007
L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études	Mai 2004	646	2	110	**112**	19,51 %
Droits de scolarité supplémentaires des étudiants canadiens non-résidents et des étudiants étrangers, 2005-2006 et 2006-2007	Janvier 2006	451	2	95	**97**	16,90 %
Mise en œuvre de l'entente conclue entre le gouvernement du Québec et les organisations étudiantes sur le Programme de prêts et bourses	Juin 2005	494	1	60	**61**	10,63 %
Les établissements d'enseignement collégial, un acquis de la société québécoise favorisant l'accessibilité aux études supérieures. Mémoire présenté dans le cadre du Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial	Mai 2004	117	4	33	**37**	6,45 %
La modernisation du Programme de prêts et bourses : projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études	Mars 2004	166	0	36	**36**	6,27 %
Vers une accessibilité financière à la réussite de son projet d'études. Document de consultation	Avril 2003	266	2	34	**36**	6,27 %
Hausse des montants maximums des prêts et des niveaux d'endettement : allocation pour l'achat de matériel informatique et exemption de base pour les montants reçus à titre de pension alimentaire. Projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études	Juin 2004	240	0	27	**27**	4,70 %
Autres publications		1 274	3	165	**168**	29,23 %
Total			**14**	**560**	**574**	**100,00 %**

1. Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2006-2007.
2. Demandes faites sur place, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.

L'intérêt

En 2006-2007, on a constaté une diminution globale du nombre de demandes d'exemplaires et de téléchargements de 50 % par rapport à l'année dernière. Il ne faut pas oublier que la parution de deux avis l'année dernière comparativement à aucun cette année peut influencer grandement ce résultat. Les individus optant pour le téléchargement des documents comptent pour 97,6 % des lecteurs, ce qui est comparable à l'année dernière (97,4 %).

Selon les renseignements recueillis au moment des demandes et des téléchargements, il est possible d'établir certaines caractéristiques des lecteurs. Ainsi, leur intérêt principal est lié à l'emploi (près de 52,1 %) et aux études (près de 33,7 %). Concernant les personnes en emploi, près de 65 % travaillent dans le secteur de l'éducation, tandis que 84,4 % des étudiants sont à l'enseignement universitaire. Précisons également qu'en ce qui concerne les personnes en emploi, le groupe des professionnels (MELS, établissements d'enseignement, fonction publique) se trouve au premier rang (56 %), suivi des personnes occupant des fonctions diverses (32,7 %), du personnel de soutien (14,5 %), des enseignants (9,4 %) et des cadres (7,4 %).

En ce qui concerne la provenance géographique des lecteurs en 2006-2007, 31,8% viennent de l'île de Montréal, 29% viennent de Québec et de la région de la Chaudière-Appalaches et 34,1% sont des autres régions du Québec. Enfin, 5,4% sont de l'extérieur de la province.

L'impact

L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études (mai 2004)

Ce document continue à susciter l'intérêt de divers acteurs intéressés par l'accessibilité financière aux études.

Ce premier avis d'initiative du CCAFE a reçu un excellent accueil des fédérations étudiantes du collégial et de l'université, entre autres. La question du dégel des droits de scolarité dans les universités a fait couler beaucoup d'encre et alimenté différents médias. Publié en mai 2004, il continue d'être cité et commenté sur la place publique.

4 AUTRES ASPECTS RELATIFS À LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

À titre d'organisme gouvernemental, le Conseil s'assure du respect des dispositions de la Loi sur l'administration publique qui le concernent. Voici les faits qui ont marqué l'année à ce chapitre.

4.1 Les ressources humaines

Résultats en matière d'objectifs d'embauche

Le secrétariat du Conseil supérieur de l'éducation a un effectif de 30 postes. Au cours de l'année, il a accueilli, de septembre à décembre, une stagiaire universitaire et, au mois de décembre, une stagiaire du collégial pour une période de trois semaines.

Représentativité

Communautés culturelles	2/30	7%
Personnes handicapées	0/30	0%
Femmes	23/30	77%

Le taux de représentation des femmes au Conseil s'élève à 77% et se répartit comme suit :

Personnel d'encadrement	2/3	75%
Personnel professionnel	11/16	69%
Personnel technicien	2/4	50%
Personnel de bureautique	7/7	100%

Développement des ressources humaines

En 2006-2007, dans le cadre de son programme de développement des ressources humaines, le Conseil a investi 44 541$, soit un total de 773 heures consacrées à la formation, au perfectionnement et à diverses activités de développement. Cette somme représente près de 2,5% de la masse salariale, doublant ainsi l'objectif de 1% fixé par le gouvernement.

4.2 Le Code d'éthique et de déontologie

En septembre 1999, le Conseil s'est doté d'un code d'éthique et de déontologie. Les membres en prennent connaissance au moment de leur nomination et y adhèrent en signant un formulaire indiquant la connaissance des principes d'éthique et des règles de déontologie (voir les annexes).

Ce code définit des principes d'éthique selon lesquels les membres « sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État. [...] Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public ». À ces principes se greffent des règles de déontologie relatives à la discrétion, aux relations avec le public, à la neutralité et aux activités politiques, aux conflits d'intérêts, à l'exclusivité de service et à l'après-mandat.

Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études s'est également doté d'un code d'éthique et de déontologie. Bien que semblable à celui du Conseil dans ses grandes lignes, le code du CCAFE comporte de légères différences permettant de prendre en compte certaines de ses caractéristiques.

4.3 La protection des renseignements personnels

Durant toute l'année visée, le Conseil supérieur de l'éducation a porté une attention soutenue à la protection des renseignements personnels.

Un membre du personnel d'encadrement, désigné comme responsable du dossier pour l'organisme, siège au Comité de protection des renseignements personnels du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Ce comité est

responsable de l'application des recommandations de la Commission d'accès à l'information, de l'organisation d'activités de sensibilisation et de l'évaluation annuelle du niveau de protection des renseignements personnels.

Par l'intermédiaire de son représentant au Comité, le Conseil est partie prenante à la politique ministérielle et au plan d'action adoptés en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

4.4 La politique linguistique

En plus d'appliquer les principes énoncés dans la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Conseil se conforme à la Politique linguistique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Ainsi, il s'est assuré du maintien de la qualité langagière de toutes ses communications, que ce soit dans ses productions écrites, dans son site Internet et aussi dans ses communications téléphoniques. Certaines productions écrites ont été traduites du français à l'anglais.

4.5 La déclaration de services aux citoyens

Puisque le Conseil supérieur de l'éducation agit à titre d'organisme consultatif pour le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, il n'a pas à produire une déclaration de services aux citoyens. Cependant, il s'assure que ses travaux sont accessibles au milieu de l'éducation, aux parents et au grand public.

4.6 Les recommandations du vérificateur général

Aucune recommandation du vérificateur général ne concerne l'organisme.

5

RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES

5.1 Les membres du Conseil et de ses commissions

LES MEMBRES DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION*

Nom	Fonction	Mandat se terminant le 31 août
Boutin, Nicole	Présidente du Conseil	2010
Arsenault, Diane	Directrice générale, Commission scolaire des Îles	2010
Azdouz, Rachida	Vice-doyenne, Faculté de l'éducation permanente, Université de Montréal	2010
Bergeron, Claire	Parent, Commission scolaire du Lac-Saint-Jean	2010
Bilodeau, Claude	Conseillère pédagogique, Cégep Beauce-Appalaches	2010
Boily, Francine	Chargée de cours, Éducation et intervention préscolaire, Université Laval	2009
Boily, Martine	Parent, membre du conseil d'établissement, école primaire Hoiland, Commission scolaire Central Québec	2010
D'Arrisso, David	Étudiant au doctorat en administration de l'éducation, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal	2010
Delisle, Isabelle	Directrice de vie scolaire au 1er cycle, Collège Jésus-Marie de Sillery	2010
Doray, Pierre	Directeur, Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST), Université du Québec à Montréal	2010
Fortier, Louise Elaine	Directrice adjointe, école secondaire Samuel-de-Champlain, Commission scolaire des Premières-Seigneuries	2006**
Henderson, Keith W.	Directeur général, Cégep John Abbott	2010
Ibrahim, Amir	Coordonnateur des services éducatifs, responsable de la sanction des études, Commission scolaire Lester-B.-Pearson	2010
Méchaly, Linda	Directrice, école primaire Joseph-Henrico, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	2010
Ménard, Denis	Conseiller en développement organisationnel, éducatif et technologique	2005**
Robaire, Bernard	Professeur, Département de pharmacologie et de thérapeutique, Faculté de médecine, Université McGill	2010
Robertson, J. Kenneth	Directeur général, Commission scolaire New Frontiers	2010
Roy, Jean A.	Doyen, Affaires départementales et à la formation continue, Université du Québec à Rimouski	2010
Sirois, Ginette	Directrice générale, Cégep de Chicoutimi	2009
Staco, Édouard	Parent, coordonnateur, Service des ressources technologiques, Cégep de Saint-Laurent	2009
Vendramini, Claire	Enseignante au préscolaire, école Saint-André, Commission scolaire de l'Énergie	2010

MEMBRE ADJOINTE D'OFFICE

Champoux, Marie-Claude	Sous-ministre adjointe, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

SECRÉTAIRES CONJOINTES

de la Sablonnière, Louise	Secrétaire générale du Conseil supérieur de l'éducation
Turcotte, Josée	Directrice de l'administration et des communications

* Au 31 mars 2007

** En vertu de l'article 5 de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, les membres du Conseil demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE*

Nom	Fonction	Mandat se terminant le 31 août
Staco, Édouard	Président de la Commission, membre du Conseil, coordonnateur, Service des ressources technologiques, Cégep de Saint-Laurent	**
Berger, Diane	Enseignante, Techniques d'éducation à l'enfance, Collège Édouard-Montpetit	2008
Bruneau, Claude	Coordonnateur à la retraite, Comité de l'enseignement primaire, Fédération des établissements d'enseignement privé (FEEP)	2009
Dagenais, Diane	Directrice adjointe, école Le Tandem, Commission scolaire de Laval	2007
Garant, Céline	Doyenne, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke	2007
Gingras, Roger	Parent, ébéniste	2008
Jubinville, Sonia	Conseillère pédagogique en adaptation scolaire, Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke	2009
Julien, Anne	Psychologue scolaire, Commission scolaire de la Beauce-Etchemin	2008
Lafleur, France	Adjointe à la direction du 1er cycle, Collège Letendre	2007
Milotte, Richard	Directeur, école Douville, Commission scolaire de Saint-Hyacinthe	2008
Robillard, Jean	Directeur-accompagnateur, projet éducatif *Agir autrement*, Commission scolaire des Samares	2008
Tehami, Amine	Directeur, école Émile-Nelligan, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	2009
Tirelli, Mario	Directeur régional, Commission scolaire English-Montréal	2007
Tremblay, Joane L.	Enseignante, école Marguerite-Bourgeoys, Commission scolaire de la Capitale	2009
Whittom, Lucette	Commissaire, Commission scolaire des Affluents, conseillère recherche clinique, Institut de cardiologie de Montréal	2009

COORDONNATRICE

Mainville, Suzanne

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE*

Nom	Fonction	Mandat se terminant le 31 août
Ibrahim, Amir	Président de la Commission, membre du Conseil, coordonnateur des services éducatifs, responsable de la sanction des études, Commission scolaire Lester-B.-Pearson	**
Beer, Ann	Professeure associée, Faculté des sciences de l'éducation, Université McGill	2009
Bergeron, Claire	Enseignante, école secondaire Joseph-Hermas-Leclerc, Commission scolaire du Val-des-Cerfs	2007
Blain, Marie	Conseillère pédagogique à la réussite, Collège de Rosemont	2009
Canuel, Ronald	Directeur général, Commission scolaire Eastern Townships	2008
Charles, Patrick	Enseignant, école Joseph-François-Perrault, Commission scolaire de Montréal	2008
Des Ruisseaux, Lucie	Enseignante en 4e et en 5e secondaire, école secondaire Saint-Luc, Commission scolaire de Montréal	2007
Malenfant, Édouard	Directeur général, Externat Saint-Jean-Eudes	2009
O'Dowd, Michel	Membre du conseil d'établissement, Académie Sainte-Marie, Commission scolaire des Premières-Seigneuries	2008
Ouellette, Claudine	Enseignante ressource en gestion de classe, école secondaire Antoine-de-Saint-Exupéry, Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île	2009
Parent, Jean-François	Directeur, école secondaire Paul-Hubert, Commission scolaire des Phares	2009
Savard, Lyne	Parent, notaire, Beaulieu et Tremblay	2008
Théroux, Michèle	Conseillère pédagogique en adaptation scolaire, Commission scolaire de Portneuf	2008
Vézina, Alain	Directeur général adjoint, Commission scolaire des Affluents	2007

COORDONNATRICE

Richard, Francine

* Au 31 mars 2007

** Voir la note à la page 33

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL*

Nom	Fonction	Mandat se terminant le 31 août
Sirois, Ginette	Présidente de la Commission, membre du Conseil, directrice générale, Cégep de Chicoutimi	**
Beauchesne, André	Vice-doyen à la formation, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke	2007
Boulais, Marcel	Enseignant, Sciences humaines, Cégep de Jonquière	2007
Côté, Marcel	Directeur général, Collège Laflèche	2008
Cotton Lizotte, Nicholas	Étudiant en arts et lettres, profil Cinéma et communication, Collège Édouard-Montpetit	2009
Filion, Anne	Directrice des études, Cégep de Limoilou	2009
Giroux, Brigitte	Adjointe au directeur des études, responsable de la gestion des programmes d'études, Cégep de Saint-Hyacinthe	2008
Lachance, Maurice	Directeur adjoint, Réseau des établissements scolaires Nord, Commission scolaire de Montréal	2008
Larue, Caroline	Professeure adjointe, Faculté des sciences infirmières, Université de Montréal	2008
Lemay, Denyse	Adjointe à la direction des études et des services aux étudiants, Collège de Bois-de-Boulogne	2007
Lemieux, Philippe	Enseignant, Arts et lettres, Collège des Laurentides	2009
Pilote, André	Enseignant, Lettres, Cégep de Lévis-Lauzon	2007
Tremblay, Jean-Yves	Conseiller pédagogique, Cégep de Sainte-Foy	2009
Veilleux, Marie-Claude	Adjointe à la direction des études, Service de recherche et de développement, Cégep de l'Outaouais	2009
Wadham, Gaye	Aide pédagogique individuelle (API), directrice adjointe section anglophone, Cégep de la Gaspésie et des Îles	2009

COORDONNATEUR

Moffet, Jean-Denis

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRES*

Nom	Fonction	Mandat se terminant le 31 août
Robaire, Bernard	Président de la Commission, membre du Conseil, professeur, Département thérapeutique, de pharmacologie et de Faculté de médecine, Université McGill	**
Barki, Henri	Professeur titulaire, Chaire de recherche du Canada, HEC Montréal	2008
Beaudoin, Michèle	Coordonnatrice, vice-présidente, Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche	2008
Beauregard, Robert	Professeur titulaire, Centre de recherche sur le bois, Université Laval	2009
Ben Hassel, Farid	Professeur titulaire, Département d'économie et de gestion, Université du Québec à Rimouski	2007
Damphousse, Violaine A.	Étudiante à la maîtrise en études québécoises, Université du Québec à Trois-Rivières, assistante de recherche et d'enseignement	2009
Demers-Payette, Olivier	Étudiant et assistant de recherche, Science-Metrix	2009
Doré, Sylvie	Doyenne à la formation, École de technologie supérieure	2008
Jandl, Serge	Professeur titulaire, Département de physique, Université de Sherbrooke	2007
Lefrançois, Pierre	Directeur des études et de la recherche, Université du Québec	2008
Lequin, Lucie	Professeure titulaire, Études françaises, Université Concordia	2009
Sauvé, Louise	Professeure, Télé-université	2008
Smith, Michael R.	Professeur titulaire, Département de sociologie, Université McGill	2009

COORDONNATRICE

Picard, France

* Au 31 mars 2007

** Voir la note à la page 33

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION DES ADULTES*

Nom	Fonction	Mandat se terminant le 31 août
Ménard, Denis	Président de la Commission, conseiller en développement organisationnel, éducatif et technologique	**
Acevedo, Ricardo	Agent de développement, Comité d'adaptation de la main-d'œuvre pour personnes handicapées (CAMO)	2008
Bernatchez, Berthe	Directrice générale adjointe, Commission scolaire de la Capitale	2008
Caron, Martin	Conseiller en formation, Service de la formation continue, Collège François-Xavier Garneau	2008
Chabot, Mariette	Directrice, Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, Commission scolaire des Phares	2009
Cloutier, Claudette T.	Vice-présidente, Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation, Université de Montréal	2007
Désilets, Esther	Conseillère syndicale, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), Services éducation	2007
Dubeau, Chantal	Directrice, Direction de la formation professionnelle, Commission de la construction du Québec	2009
Grenon, Maryse	Directrice, Service de la formation continue, Collège d'Alma	2007
Harvey, Monique	Directrice de l'Université du troisième âge, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke	2008
Jolicœur, Marie	Enseignante, Techniques d'éducation à l'enfance, superviseure et coordonnatrice de stage de groupe, Cégep de Sainte-Foy	2009
Rebeyrol, Marc	Directeur, Centre de l'éducation des adultes Christ-Roi/L'Impact, Commission scolaire Pierre-Neveu	2009
Sang, Murray	Directeur, Éducation permanente, Université Concordia	2009
Thériault, Michel	Conseiller pédagogique, Collège Montmorency	2007
Voyer, Brigitte	Professeure, Département d'éducation et de formation spécialisées, Faculté d'éducation, Université du Québec à Montréal	2008

COORDONNATRICE

Gobeil, Isabelle

5.2 Les membres du comité du rapport 2006-2007 sur l'état et les besoins de l'éducation*

Nom	Fonction
Roy, Jean A.	Président du comité, membre du Conseil, doyen, Affaires départementales et à la formation continue, Université du Québec à Rimouski
Arsenault, Diane	Membre du Conseil, directrice générale, Commission scolaire des Îles
Boily Martine	Membre du Conseil, membre du conseil d'établissement, École primaire Holland, Commission scolaire Central Québec
Beaudoin, Josée	Directrice, bureau de Montréal, Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO)
Brassard, Diane	Coordonnatrice de l'enseignement, Commission scolaire du Pays-des-Bleuets
Canuel, Ronald	Membre de la Commission de l'enseignement secondaire, directeur général, Commission scolaire Eastern Townships
Faguy, Éric	Directeur, école Leventoux, Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
Huot, Michel	Enseignant, Cégep Beauce-Appalaches
Lafontaine, Danielle	Professeur, Département d'études régionales, Université du Québec à Rimouski
Lévesque, Claudie	Conseillère syndicale, Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation, Montréal
Tessier, Serge	Directeur général, Collège de Saint-Jérôme
Trudel, Louise	Directrice générale, Collège de Shawinigan

COORDONNATEUR

D'Amours, Yvan

* Au 31 mars 2007

** Voir la note à la page 35

5.3 Les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études*

Nom	Fonction	Mandat se terminant le 31 août
Stymest, Judith	Présidente du Comité, directrice, Bourses et Service de l'aide financière et de l'accueil des étudiants étrangers, Université McGill	2010
Badaroudine, Soucila	Protectrice des droits des étudiantes et étudiants, Université de Sherbrooke	2008
Drapeau, Claudia	Étudiante, Technique de conseils en assurances et en services financiers, Cégep de Lévis-Lauzon	2010
Fréchette, Guy	Vice-président et associé directeur du Québec, Ernst & Young Canada	2008
Grondin, Pierre	Directeur, Affaires étudiantes et communications, Cégep de Drummondville	2010
Martin, Robert	Étudiant, Faculté de l'éducation permanente, Université de Montréal	2005**
Pache-Hébert, Catherine	Étudiante, maîtrise en éducation, Université du Québec à Montréal	2010
Perrier, Annie	Étudiante, DEP en cuisine d'établissement, Centre de formation professionnelle Calixa-Lavallée	2010
Provencher, Claude	Sous-ministre adjoint, Aide financière aux études, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	2010
Richard, Louise-Hélène	Directrice générale, Services aux étudiants, Université de Montréal	2010
Rochefort, Luc	Enseignant, Stratégies d'intervention en TES, Cité collégiale, Campus d'Ottawa	2007
Sylvain, Claire	Directrice, Affaires étudiantes et cheminement scolaire, Cégep de Rivière-du-Loup	2010
Vincent, François	Études au certificat en droit, Université de Montréal	2010
Voisine, France (M.)	Enseignant, Cégep de Saint-Félicien	2008

COORDONNATEUR

Vigneau, Paul

* Au 31 mars 2007

** En vertu de l'article 23.3 de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

5.4 Le secrétariat

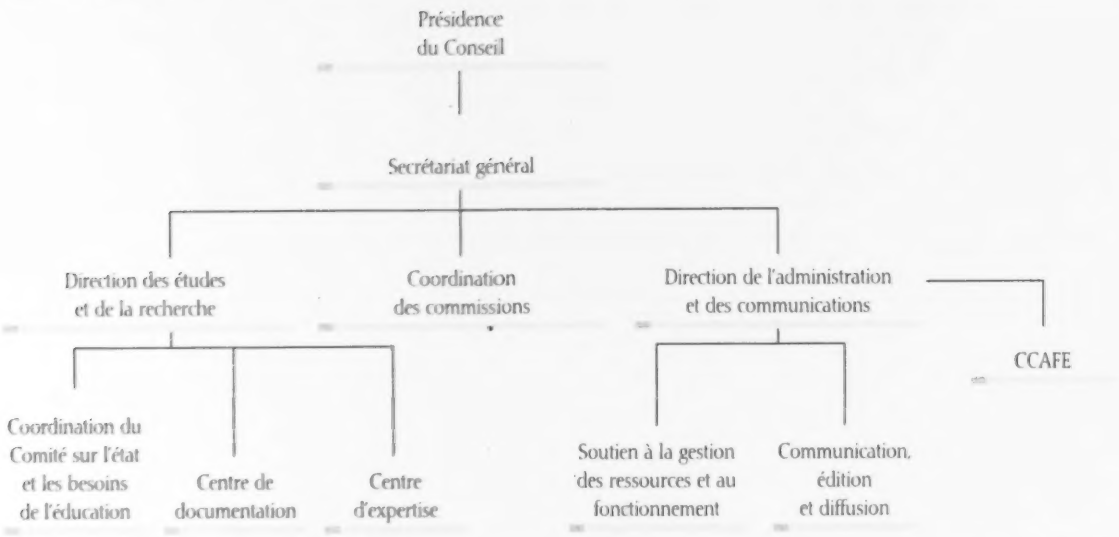

5.5 Les ressources financières

BUDGET ET DÉPENSES (EN MILLIERS DE DOLLARS)
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2007
PROGRAMME 01 – ADMINISTRATION ET CONSULTATION
ÉLÉMENT 07 – CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Supercatégories/catégories de dépenses	Crédits votés	Budget modifié	Dépenses
Fonctionnement – Rémunération			
01 Traitements	1 643,8	1 643,8	1 607,9
02 Autres rémunérations			
Sous-total	**1 643,8**	**1 643,8**	**1 607,9**
03 Communications			148,7
04 Services professionnels			393,0
05 Entretien et réparations			3,9
06 Loyer			8,6
07 Fournitures			16,9
08 Équipement			24,9
11 Autres dépenses			0
Sous-total	**598,3**	**596,1**	**596,0**
Amortissement			
67 Équipement informatique et bureautique	16,5	18,7	18,7
Sous-total	**16,5**	**18,7**	**18,7**
TOTAL BUDGET DE DÉPENSES	**2 258,6**	**2 258,6**	**2 222,6**
Immobilisations			
08 Équipement	15,0	15,5	15,3
Sous-total	**15,0**	**15,5**	**15,3**
TOTAL BUDGET DE DÉPENSES ET D'IMMOBILISATIONS	**2 273,6**	**2 274,1**	**2 237,9**

Annexes

Tableau synthèse des orientations stratégiques 2006-2009 du Conseil supérieur de l'éducation*

Enjeu : La qualité de la formation et la réussite éducative pour tous

Orientation 1 : Favoriser le développement éducatif et la qualification de tous en tenant compte des capacités et des besoins des élèves, jeunes et adultes.

Axe d'intervention	Objectif	Indicateur
Le système d'éducation dans son ensemble	**Objectif 1** Proposer, d'ici la fin de 2009, une vision de la qualité et de la continuité des services éducatifs sur l'ensemble du territoire québécois, en prenant notamment en compte les défis de l'évolution démographique.	Rapports produits sur l'état et les besoins de l'éducation après une analyse fine des besoins et de la conjoncture.
L'enseignement primaire	**Objectif 2** Promouvoir, d'ici la fin de 2009, une formation complète et de qualité qui soit mieux adaptée aux besoins diversifiés des élèves et qui mobilise tous les acteurs de l'école et de la communauté.	Avis produits après une analyse fine des besoins et de la conjoncture, dont un portant notamment sur les services de garde en milieu scolaire.
L'enseignement secondaire	**Objectif 3** Promouvoir, d'ici la fin de 2009, une formation de base commune et des services éducatifs qui répondent davantage aux besoins diversifiés des élèves.	Avis produits après une analyse fine des besoins et de la conjoncture, dont un portant notamment sur la diversification des programmes de formation au secondaire.
L'éducation des adultes	**Objectif 4** Contribuer, d'ici la fin de 2009, au développement d'une culture de la formation tout au long de la vie pour tous les adultes.	Avis produits, dont un portant notamment sur la reconnaissance des dimensions bénéfiques de la formation tout au long de la vie pour les personnes et la société.

* Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études a ses propres objectifs stratégiques.

Axe d'intervention	Objectif	Indicateur
Enjeu : Le devenir et l'adaptation de l'enseignement supérieur **Orientation 2 :** Favoriser un développement de l'enseignement supérieur qui permette de mieux adapter son rôle aux besoins et réalités des étudiants et à l'évolution de la société.		
L'enseignement collégial	**Objectif 5** Proposer, d'ici la fin de 2009, une vision de l'enseignement collégial qui favorise son adaptation aux contextes émergents ainsi qu'aux besoins et réalités des étudiants.	Avis produits, dont un portant notamment sur l'engagement des étudiants dans leurs études.
L'enseignement et la recherche universitaires	**Objectif 6** Proposer, d'ici la fin de 2009, une vision de l'université qui permette de mieux adapter sa mission et son rôle aux nouveaux défis en matière de formation, d'avancement des connaissances et de	Avis produits, dont un portant notamment sur l'institution universitaire, son rôle dans la société, sa mission et ses mécanismes de régulation.
Enjeu : Le pouvoir d'influence du Conseil **Orientation 3 :** Augmenter la capacité d'influence et la notoriété du Conseil.		
La fonction première du Conseil supérieur de l'éducation	**Objectif 7** Renforcer, d'ici la fin de 2009, la fonction conseil en recentrant la mission sur une vision globale de l'éducation et par une plus grande collaboration avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.	Mise en œuvre des modifications probables à la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation. Établissement d'un protocole de communication avec le ministre.
Le pouvoir d'influence du Conseil	**Objectif 8** Améliorer, d'ici la fin de 2009, la notoriété du Conseil et la diffusion, dans les divers milieux, de ses nombreux documents : avis, rapports, mémoires et rapports de recherche.	Degré de couverture dans les médias, notamment à la radio et à la télévision. Évaluation de l'intérêt (nombre de demandes et de téléchargements) et de l'impact (nombre de mentions des productions et des recommandations du Conseil dans les documents gouvernementaux, les médias, les revues, etc.).
	Objectif 9 Améliorer, d'ici la fin de 2009, les outils de recherche et d'analyse du Conseil afin de développer une vision à moyen et à long terme de l'éducation.	Étude de faisabilité et mise en place éventuelle d'un processus officiel de veille éducative en vue de faciliter la préparation de ses avis et rapports.
La gestion des ressources humaines	**Objectif 10** Maintenir une gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre qui respecte les objectifs à moyen et long terme de la modernisation et de la réduction de l'appareil de l'État.	Embauche et remplacement de personnel, transfert des connaissances, sessions de formation et perfectionnement du personnel.

Sommaire de la planification stratégique du CCAFE (2006–2009)

Enjeu

L'amélioration de l'accessibilité financière à la réussite des études professionnelles, collégiales et universitaires.

Orientation

Proposer une vision globale du système d'aide financière afin d'améliorer l'accessibilité financière à la réussite des projets d'études qualifiantes des personnes en formation initiale ou continue.

Axe d'intervention	Objectif	Indicateur
Le système d'aide financière aux études dans son ensemble	**Objectif 1** D'ici la fin de 2009, s'appuyer sur une vision globale du système d'aide financière afin de proposer des mesures visant à améliorer l'accessibilité financière à la réussite des projets d'études qualifiantes des personnes en formation initiale ou continue.	Mesures proposées dans les avis du CCAFE qui s'appuient sur une vision globale du système d'aide financière aux études.
La réglementation des droits de scolarité et des autres droits	**Objectif 2** En continu, analyser le débat public sur les droits de scolarité et les autres droits exigés des étudiants résidents du Québec, du Canada ou étrangers.	Recension des prises de position des acteurs québécois. Recension des études comparatives et des études d'impact portant sur les droits de scolarité. Avis produits sur les droits de scolarité des non-résidents du Québec.
Les programmes d'aide financière aux études	**Objectif 3** D'ici la fin de 2009, repérer de nouvelles mesures susceptibles de s'appliquer au Québec.	Résultats de la veille au Canada et à l'étranger.
Les mesures fiscales reliées aux études	**Objectif 4** D'ici la fin de 2009, analyser l'impact des dépenses fiscales sur l'accès aux études.	Étude exploratoire réalisée à cet effet.
L'influence du CCAFE	**Objectif 5** D'ici la fin de 2009, mesurer l'impact des recommandations du CCAFE.	Compte rendu de l'impact des recommandations du CCAFE dans le rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de l'éducation.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Objet et champ d'application

1 Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret 824-98 du 17 juin 1998[1]), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des membres du Conseil supérieur de l'éducation.

2 Sont considérés administrateurs publics : le ou la titulaire de la présidence et les membres du Conseil nommés par le gouvernement et les membres des commissions nommés par le Conseil. Le Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation s'applique aux membres du Conseil et aux membres des commissions.

Principes d'éthique

3 Les membres ainsi nommés sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.

4 Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

Règles de déontologie

Discrétion

5 Les membres sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

Relations avec le public

6 Seuls peuvent agir ou parler au nom du Conseil le ou la titulaire de la présidence et, dans certains cas, d'autres membres expressément mandatés. Il est de tradition que les personnes autorisées à parler au nom du Conseil ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Ils s'en tiennent à l'explication des positions du Conseil.

Neutralité

7 Les membres doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.

8 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État, faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Activités politiques

9 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État, informer le secrétaire général du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique élective.

10 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État dont le mandat est à durée déterminée, se démettre de ses fonctions s'il est élu et accepte une charge publique à temps plein.

1. Édicté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).

Conflits d'intérêts

11 Les membres doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.

12 Les membres ne peuvent utiliser, à leur profit ou au profit de tiers, l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.

13 Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Conseil dans le but d'obtenir les services de ses membres, à l'exception, dans le cas du titulaire de la présidence, de la rémunération prévue pour l'exercice de ses fonctions.

14 Les membres ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.

15 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil ne peut, en tant qu'administrateur d'État, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.

16 Tout autre membre qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil doit, sous peine de révocation, déclarer par écrit cet intérêt au président ou à la présidente du Conseil et, le cas échéant, s'absenter des réunions au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de le placer en situation de conflit d'intérêts.

Exclusivité de service

17 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommé l'assigne aussi à d'autres fonctions.

18 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil peut, avec le consentement de l'autorité compétente, exercer des fonctions d'enseignement ou des activités didactiques rémunérées.

Après-mandat

19 Il est interdit aux membres de divulguer, après avoir terminé leur mandat, une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Conseil ou d'utiliser à leur profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

Mesures d'application

20 En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

21 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Il doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.

22 Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.

23 L'autorité compétente fait part au membre concerné du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et informe ce dernier qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.

24 Suivant la conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

25 La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois si le membre en cause est administrateur d'État à temps plein, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

FORMULAIRE INDIQUANT LA CONNAISSANCE DES PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

Je déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation.

Nom (en lettres moulées) : _____

Signature : _____

Date : _____

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

Objet et champ d'application

1 Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret 824-98 du 17 juin 1998[1]), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

2 Sont administrateurs publics les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études nommés par le gouvernement : le ou la titulaire de la présidence et les autres membres. Le Code d'éthique et de déontologie s'applique aux membres du Comité.

Principes d'éthique

3 Les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études sont nommés ou désignés pour conseiller le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relative à l'accessibilité financière aux études, et pour s'acquitter des responsabilités attribuées au Comité par la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation (article 23.1). À ce titre, les membres du Comité sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.

4 Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

Règles de déontologie

Discrétion

5 Les membres sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et qui revêtent un caractère confidentiel.

Relations avec le public

6 Seuls peuvent agir ou parler au nom du Comité le ou la titulaire de la présidence et, dans certains cas, d'autres membres expressément mandatés. Il est de tradition que les personnes autorisées à parler au nom du Comité ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Ils s'en tiennent à l'explication des positions du Comité.

Neutralité

7 Les membres du Comité doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Comité, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.

8 Le ou la titulaire de la présidence du Comité doit, en tant qu'administrateur d'État, faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Activités politiques

9 Le ou la titulaire de la présidence du Comité doit, en tant qu'administrateur d'État, informer le secrétaire général du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique élective.

1. Édicté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q. c. M-30).

10 Le ou la titulaire de la présidence du Comité doit, en tant qu'administrateur d'État dont le mandat est à durée déterminée, se démettre de ses fonctions s'il est élu et accepte son élection à une charge publique à temps plein.

Conflits d'intérêts

11 Les membres du Comité doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.

12 Les membres du Comité ne peuvent utiliser, à leur profit ou au profit de tiers, l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Comité.

13 Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Comité dans le but d'obtenir les services de ses membres, à l'exception, dans le cas du ou de la titulaire de la présidence, de la rémunération à laquelle il ou elle a droit dans le cadre de ses fonctions.

14 Les membres du Comité ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.

15 Le ou la titulaire de la présidence, en tant qu'administrateur d'État, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.

16 Tout autre membre du Comité qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Comité doit, sous peine de révocation, déclarer par écrit cet intérêt au président ou à la présidente du Comité et, le cas échéant, s'absenter des réunions au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de le placer en situation de conflit d'intérêts.

Après-mandat

17 Il est interdit aux membres du Comité, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Comité ou d'utiliser, à leur profit ou pour un tiers, de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

Mesures d'application

18 En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

19 Le ou la titulaire de la présidence du Comité est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Il ou elle doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.

20 Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.

21 L'autorité compétente fait part au membre concerné du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et informe ce dernier qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.

22 Suivant la conclusion que le membre du Comité a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

23 La sanction imposée est soit la réprimande, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

N. B. : Le présent document remplace le Code d'éthique et de déontologie adopté à la deuxième réunion du Comité, le 19 avril 2000.

FORMULAIRE INDIQUANT LA CONNAISSANCE DES PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

Le soussigné déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

Nom (en lettres moulées) : _____

Signature : _____

Date : _____

Conseil supérieur
de l'éducation

Québec

50-01